



Nombre de conseillers.....43  
 En exercice..... 43  
 Présents à la séance.....31  
 Pouvoirs.....07  
 Excusés..... 04  
 Absent..... 01

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 20 FÉVRIER 2026**

**N°2026-02-04 : BUDGET PRINCIPAL VILLE - DÉBAT D'ORIENTATION  
 BUDGÉTAIRE 2026 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Le vendredi 20 février 2026 à 19h08, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le jeudi 5 février 2026.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	GUIMARAES Odette	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	FOURNIER Marine	MILOTI Donni
MONIER Annick	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
COLLET Marie-Madeleine	BARATTA Jean-Pierre	DI IORIO Rina
LEROUX Pierre-Olivier	CRALIS Christophe	LAFARGUE Jean-Claude
MARKARIAN Olivier	BERTHE Éloïse	HODÉ Laurence
MOULINAT-KERGOAT Hélène	CARRATALA Henri	BITATSI-TRACHET Françoise
HERRMANN Marie-Catherine	LE COZ Lucie	TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel		

**Pouvoirs :**

AÏDOUDI Salem	à MILOTI Donni
ADLANI Myriam	à HERRMANN Marie-Catherine
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
CHASSAIN Clément	à FOURNIER Marine
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
RENAULT Bernadette	à HODÉ Laurence

**Excusés :**

BONINI Bruno	HAMZA Ali
MAKHLouF Dounia	MICONNET Olivier

**Absente :**

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme Marie-Catherine HERRMANN a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture  
 093-219300464-20260227-2026-02-04-DE  
 Date de télétransmission : 27/02/2026  
 Date de réception préfecture : 27/02/2026

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. MANTEL rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-26 et L. 2312-1 ;

Vu la délibération n°2020-10-01 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 relative à l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal et notamment ses articles 5 et 15 portant respectivement sur les documents budgétaires et sur les débats des orientations budgétaires ;

Vu le rapport de présentation sur les orientations budgétaires pour 2026, ci-annexé et adressé aux élus ;

Vu l'avis de la Commission permanente Administration Générale en date du mardi 10 février 2026 ;

Considérant que le débat intervenu concernant le budget principal de la Ville de Livry-Gargan pour l'exercice 2026 ;

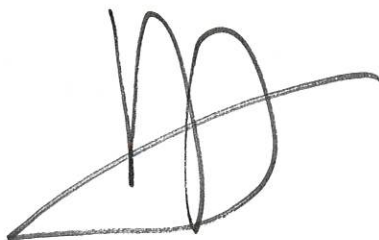
Après en avoir délibéré ;

Article 1 : **Prend acte** des orientations budgétaires 2026 présentées dans le rapport et du débat intervenu.

Annexe : Rapport d'orientation budgétaire 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance le vendredi 20 février 2026.

Marie-Catherine HERRMANN  
**Secrétaire de séance**



Pierre-Yves MARTIN  
**Maire de Livry-Gargan**  
**Conseiller départemental**

**date de publication : le 27/02/2026**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20260227-2026-02-04-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

# Rapport d'Orientations Budgétaires



# Table des matières

Avant-propos.....	2
<b>Introduction</b> .....	3
1. Le contexte économique dans lequel se construit le budget.....	6
1.1 Le contexte macroéconomique.....	6
1.2 L’avenir du Projet de Loi de Finances (PLF).....	6
1.3 Les mesures issues de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2023-2027.....	7
1.4 Une adoption différée de la Loi de Finances (LF) pour 2026 nécessitant le recours à une loi spéciale.....	8
1.5 Les relations avec l’Etablissement Public Territorial Grand-Paris-Grand-Est.....	8
2. Les orientations des recettes de fonctionnement.....	9
2.1 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection 2026.....	9
2.2 La structure des recettes réelles de fonctionnement.....	10
2.3 La fiscalité directe.....	10
2.4 La dotation globale de fonctionnement (DGF) et le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).....	12
2.5 Subventions et autres recettes de fonctionnement.....	13
<b>3. Les dépenses réelles de fonctionnement</b> .....	14
3.1 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement.....	14
3.2 La Structure des Dépenses de Fonctionnement.....	14
<b>3.3 Les charges de personnel</b> .....	15
3.4 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante.....	19
3.5 Les dépenses de fluides.....	20
3.6 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la commune.....	20
4. Les investissements de la commune.....	22
4.1 Evolution des recettes réelles d’investissement (hors emprunt).....	22
4.2 Recettes d’investissement des chapitres 10 de dotations et 13 de subventions.....	22
4.3 Evolution des dépenses réelles d’investissement.....	24
4.4 Les dépenses d’équipement.....	24
4.5 L’utilisation de la technique de l’AP/CP.....	25
4.6 Des investissements soutenus.....	26
4.7 Le Plan Pluriannuel d’Investissement.....	27
5. Les épargnes de la commune.....	28
6. L’endettement de la commune.....	30
6.1 Historique des taux.....	30
6.2 Le recours à l’emprunt des Collectivités locales.....	30
6.3 Situation de la Ville au 1er janvier 2026.....	31
CONCLUSION.....	39

## Avant-propos

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les dix semaines (pour les collectivités soumises à la norme comptable M57) précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Le présent rapport a vocation à éclairer les membres du Conseil municipal sur l'évolution de la situation financière de la Ville. Cette mise en abîme, qui permet d'appréhender des éléments rétrospectifs donne ainsi de la matière nécessaire aux débats fixant les orientations budgétaires qui eux-mêmes préfigureront les priorités du budget primitif.

# Introduction

Dans un contexte économique et social particulièrement exigeant, tant au niveau national qu'international, la préparation du rapport d'orientation budgétaire revêt une importance stratégique pour notre collectivité. La France traverse une période marquée par un ralentissement de l'activité économique, des tensions durables sur les finances publiques et une inflation qui, malgré un repli progressif, continue d'affecter le pouvoir d'achat des ménages comme les capacités d'action des collectivités territoriales. Ces éléments de conjoncture nous imposent des choix responsables, lucides et tournés vers l'intérêt général.

Pour une ville comme Livry-Gargan, ces évolutions se traduisent concrètement par une pression accrue sur les dépenses de fonctionnement, notamment en matière d'énergie, de masse salariale et de maintien de services publics de qualité, indispensables à la cohésion sociale et au dynamisme du territoire. Dans le même temps, les ressources des collectivités demeurent fortement contraintes, dans un cadre budgétaire national qui limite les marges de manœuvre financières tout en transférant toujours plus de responsabilités au bloc communal.

Face à ces défis, la Municipalité réaffirme sa volonté de conduire une gestion financière à la fois rigoureuse et transparente. Le présent rapport d'orientation budgétaire a ainsi pour ambition de fixer un cap clair, conciliant maîtrise des équilibres financiers, poursuite de l'investissement local et préservation des services publics de proximité. Il s'inscrit dans une démarche de responsabilité et d'anticipation, afin de continuer à répondre aux besoins des habitants de Livry-Gargan et de préparer l'avenir du territoire dans un contexte économique incertain.

L'année 2026 verra aboutir bon nombre de chantiers d'ampleur. D'autre part, la ville poursuivra ses investissements en lançant plusieurs projets de long-terme (éclairage public aux LED, géothermie, rénovation énergétique des bâtiments communaux, etc.)

Cet investissement passera par trois axes majeurs :

## **1. Préparer l'avenir en misant sur notre jeunesse, sur la transition écologique et sur la modernisation des services**

La 1<sup>ère</sup> priorité consiste à préparer l'avenir par un effort soutenu en faveur de l'éducation et de la jeunesse.

La Ville poursuivra ainsi une politique d'investissements scolaires, comprenant la construction d'un nouveau groupe scolaire et les travaux d'aménagement de l'école Vauban, l'adaptation des capacités d'accueil aux évolutions démographiques, ainsi que la rénovation énergétique des bâtiments éducatifs existants, afin d'améliorer le confort des élèves et de la communauté éducative tout en maîtrisant les consommations d'énergie. Cet engagement se traduira également par le renforcement des équipements éducatifs, à travers l'acquisition de matériels numériques, contribuant à la modernisation des pratiques pédagogiques.

Une autre orientation majeure de la politique budgétaire porte sur la préparation de la transition énergétique et l'amélioration des performances des infrastructures communales. La Ville poursuivra ses actions en faveur de la sobriété énergétique, de la réduction de son empreinte environnementale et de la modernisation de ses équipements, dans une logique à la fois écologique et économique. C'est pourquoi, la Ville de Livry-Gargan s'est depuis 2025 engagée, en partenariat avec la commune de Clichy-sous-Bois, dans un projet de transition énergétique innovant et ambitieux : un nouveau réseau de chaleur alimenté par de la géothermie, une énergie propre, locale et économique. La première phase des travaux a été réalisée dans les délais et s'est achevée en décembre 2025. Elle a permis de connecter la centrale de géothermie de Clichy-sous-Bois au garage municipal de Livry-Gargan. La deuxième phase est sur le point de commencer et concernera les rues Jules-Vallès et Joseph-Noize, ainsi qu'une portion de l'ex RN3. Le réseau sera cette fois déployé du garage municipal jusqu'aux bâtiments communaux : la mairie, le centre administratif, la médiathèque, le centre nautique, les écoles Benoit-Malon et Joséphine-Baker, par la pose de canalisations souterraines.

Une attention particulière sera portée à la modernisation de l'éclairage public, levier essentiel de sécurité, de qualité de vie et de maîtrise des dépenses énergétiques. Dans ce cadre, un investissement de 958 000 euros est prévu en 2026, destiné à poursuivre le renouvellement des installations, à favoriser des dispositifs plus performants et à réduire durablement les consommations d'énergie.

Parallèlement, la Ville entend moderniser son administration et ses services afin de garantir une action publique plus efficace, sécurisée et performante. À ce titre, des investissements seront consacrés au renouvellement du matériel informatique, à la mise à niveau des infrastructures numériques, à la cybersécurité et à l'acquisition de

logiciels métiers et de solutions d'assurance adaptées, permettant d'optimiser la gestion, la protection des données et la continuité du service public.

## **2. Oxygéner Livry-Gargan par la consolidation et le développement de grands espaces verts, la gestion des plans d'eau et la poursuite de la création de pistes cyclables**

Livry-Gargan bénéficie d'un atout rare et précieux : avec plus de 80 hectares d'espaces verts, la commune est aujourd'hui reconnue comme la ville la plus verte de la Seine-Saint-Denis. Ce patrimoine naturel constitue une véritable identité livryenne, un facteur majeur de qualité de vie pour les habitants, mais aussi un levier essentiel face aux enjeux climatiques, sanitaires et environnementaux contemporains.

Dans un contexte de réchauffement climatique et de pression foncière accrue, cette richesse naturelle représente à la fois une chance et une responsabilité. Une chance, car elle permet d'offrir des îlots de fraîcheur, de préserver la biodiversité et de renforcer le bien-être des habitants. Une responsabilité, car elle impose à la collectivité de conserver, entretenir et surtout valoriser durablement ces espaces.

C'est dans cet esprit que la municipalité réaffirme en 2026 son engagement à oxygéner Livry-Gargan, en poursuivant une politique ambitieuse en faveur de la nature en ville, de la végétalisation et des mobilités douces.

L'année à venir sera marquée par la finalisation des travaux du lac de Sévigné, projet emblématique qui participe à la requalification du cadre de vie et à la valorisation d'un site naturel structurant pour la ville.

Dans le même temps, la commune engagera de nouveaux travaux de réaménagement des berges du lac au parc Lefèvre, afin de renforcer son attractivité, d'améliorer les usages et de poursuivre l'adaptation de ces espaces aux nouveaux besoins des habitants.

Le parc Bellevue fera également l'objet d'études préalables, en vue de futurs aménagements. Cette démarche traduit une volonté claire : anticiper, planifier et concevoir des espaces verts toujours plus qualitatifs, accessibles et adaptés aux enjeux environnementaux.

Au-delà des grands parcs, la municipalité poursuit sa stratégie de végétalisation diffuse de l'espace public. Des plantations d'arbres seront réalisées dans plusieurs axes structurants de la ville, notamment le boulevard Robert Schumann, l'allée Lucien-Michard, et d'autres secteurs identifiés comme prioritaires. Ces plantations participent à la lutte contre les îlots de chaleur urbains, à l'amélioration du cadre paysager et à la qualité de l'air.

La commune porte une attention particulière aux squares de proximité, essentiels à la vie quotidienne des quartiers. Le square Jacob fera ainsi l'objet d'un aménagement qualitatif, intégrant la mise en place de dalles de gazon, de sols souples et de jeux pour enfants, afin de concilier sécurité, confort d'usage et respect de l'environnement.

Oxygéner Livry-Gargan, c'est aussi repenser les déplacements. La municipalité affirme une orientation forte en faveur des mobilités actives, avec un investissement de plus de 525 000 euros dédiés au développement des pistes cyclables à travers la ville, notamment sur le boulevard Robert Schumann. Cette politique vise à encourager des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement et à apaiser l'espace public.

Enfin, cet axe s'inscrit en cohérence avec les engagements de la ville en matière de sobriété et de performance énergétique, notamment à travers le déploiement progressif de l'éclairage public LED, contribuant à la réduction des consommations énergétiques et de l'empreinte carbone communale.

## **3. Créer du lien à travers le développement de lieux structurants et d'animations propices à la cohésion sociale**

Le dernier axe des orientations budgétaires vise à renforcer le lien social et la cohésion au sein de la commune, à travers le développement de lieux, d'actions et d'événements favorisant les rencontres, les échanges et le vivre-ensemble.

La commune s'est engagée dans la création d'un tiers-lieu, dont les travaux d'aménagement ont débuté et qui a connu en 2025 une première phase d'expérimentation et de mise en service. Ce projet se poursuivra avec l'aménagement complet, d'un espace de coworking, d'un espace de convivialité, ainsi que d'espaces dédiés aux animations et aux rencontres.

Ce tiers-lieu a vocation à devenir un lieu de rassemblement pour les Livryennes et les Livryens, favorisant les échanges intergénérationnels, l'innovation sociale et la participation citoyenne. Il sera animé par des agents municipaux, et doté d'équipements et de mobilier spécifiquement adaptés à ses usages.

La commune poursuit également le développement de ses maisons de quartier. 2026 verra la montée en charge complète de la maison de quartier Jacob et l'inauguration de la maison de quartier Gargan. Ces deux structures proposeront une offre diversifiée de services et d'activités, par des permanences et accompagnements linguistiques et juridiques, des ateliers (notamment culinaires), des rencontres conviviales et des sorties culturelles et de loisirs. Ces maisons de quartier ont pour objectif d'être de véritables lieux de proximité et de rencontre, contribuant activement à la création de lien social à l'échelle des quartiers.

La politique municipale en faveur de la jeunesse se poursuivra avec une mobilisation forte, cohérente et continue, visant à accompagner les jeunes livryens à chaque étape de leur parcours. Elle s'appuiera notamment sur le Conseil municipal des jeunes, espace privilégié d'expression et d'engagement citoyen, ainsi que sur des actions fédératrices et valorisantes telles que les soirées de remise des diplômes du baccalauréat et la soirée des jeunes talents, qui contribuent à reconnaître et encourager les réussites et les initiatives de la jeunesse.

Cette dynamique sera renforcée par l'organisation du forum 15-25 ans, temps fort d'information et d'échanges destiné à renseigner les jeunes sur leurs droits, à les accompagner dans leurs démarches d'insertion et à favoriser l'accès à l'emploi, notamment à travers l'aide à la recherche de jobs d'été. Le concours d'éloquence viendra également soutenir le développement des compétences transversales des jeunes, en travaillant l'aisance orale, la confiance en soi et la préparation aux épreuves orales scolaires et professionnelles.

La commune poursuivra par ailleurs son engagement en faveur de la réussite éducative grâce au dispositif Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), qui propose un soutien scolaire de proximité au cœur des quartiers, en lien étroit avec les familles et les établissements scolaires. Les séjours jeunesse – découverte permettront, quant à eux, d'offrir aux jeunes des opportunités d'ouverture culturelle, de mobilité et d'émancipation, favorisant l'autonomie et la cohésion sociale.

Le club jeunesse continuera d'assurer un accueil structurant et éducatif durant les vacances scolaires, tandis que le Point Information Jeunesse, labellisé, constituera un lieu ressource incontournable pour informer, orienter et accompagner les jeunes dans l'ensemble de leurs démarches : accès à l'emploi, recherche de logement, orientation scolaire et professionnelle, accès aux droits et aux dispositifs d'aide.

Enfin, la politique jeunesse poursuivra son engagement dans des dispositifs d'accompagnement ciblés et innovants, tels que le dispositif « aller vers », garantissant une présence active et de proximité du service jeunesse au sein des collèges de la Ville, ainsi que le dispositif « Promeneurs du Net », qui permet d'assurer une présence éducative et préventive sur les réseaux sociaux et espaces numériques fréquentés par les jeunes, favorisant l'écoute, le dialogue et l'accompagnement en ligne. Cette action sera complétée par le dispositif « coup de pouce », destiné à soutenir financièrement les projets portés par les jeunes, qu'ils soient scolaires, liés à l'obtention du permis de conduire ou à des engagements solidaires et humanitaires.

L'ensemble de ces actions traduit la volonté municipale de proposer une politique jeunesse ambitieuse, inclusive et de proximité, favorisant l'autonomie, l'égalité des chances et l'engagement des jeunes au sein de la commune.

Enfin, créer du lien, c'est aussi proposer des temps forts et des animations ouvertes à tous, favorisant les grands rassemblements populaires à travers les Places en fête, les vendredis food trucks, les animations au parc Lefèvre, la poursuite des cinémas en plein air, ainsi que les grands événements culturels tels que la Fête de la musique. Ces moments festifs et conviviaux participent pleinement à la dynamique de la ville et au renforcement du sentiment d'appartenance des Livryens.

# 1. Le contexte économique dans lequel se construit le budget

## 1.1 Le contexte macroéconomique

- **Une croissance mondiale atone et une économie française en demi-teinte** : L'économie française évolue dans un environnement international ralenti, avec une croissance mondiale en baisse et des échanges perturbés par les tensions commerciales, ce qui affecte directement son activité. Dans ce contexte, la France maintient une progression modérée, avec une croissance autour de 0,9 % en 2025 puis 1 % en 2026, portée par une inflation mieux maîtrisée et par l'assouplissement progressif de la politique monétaire européenne. Cependant, cette dynamique reste fragile : le déficit commercial demeure important en raison du coût élevé des importations énergétiques, les investissements privés sont freinés par des conditions de financement encore strictes, et l'économie reste sensible aux aléas internationaux. Une reprise plus solide est envisagée à partir de 2027, mais la France continue d'évoluer dans la partie basse de la zone euro en termes de croissance.
- **L'inflation** : Après la forte poussée inflationniste liée à la crise énergétique et à la guerre en Ukraine, l'inflation en France s'est nettement atténuée et est repassée sous les 2 % à l'été 2025, atteignant en moyenne 0,9 % cette année avant une remontée modérée à 1,4 % en 2026. Cette normalisation, conforme aux objectifs de la BCE, crée un environnement plus stable pour l'économie et favorise une reprise progressive de l'activité. Toutefois, les conséquences de l'inflation passée restent lourdes pour les collectivités : revalorisations successives du point d'indice, hausse durable des coûts salariaux, renchérissement des travaux publics et de l'énergie. Ces charges désormais structurelles réduisent durablement les marges de manœuvre financières des petites communes, malgré l'amélioration du contexte macroéconomique.
- **Les finances locales** : Les finances locales évoluent désormais dans un contexte moins favorable que les années précédentes : si la résilience de l'économie française et la progression du pouvoir d'achat soutiennent encore la consommation et l'activité, la situation budgétaire des collectivités s'est nettement tendue en 2024. Les recettes n'ont progressé que modérément (+2,7 %), freinées par le ralentissement de la dynamique fiscale et la quasi-stagnation de la TVA, tandis que les dépenses ont augmenté plus rapidement (+4,1 %), principalement sous l'effet de la hausse durable de la masse salariale. Cette évolution creuse l'écart entre recettes et dépenses et pèse fortement sur l'épargne des collectivités, qui recule pour atteindre un taux d'épargne brute de 14,6 % et une épargne nette en baisse de près de 9 %. Si l'investissement reste dynamique, notamment grâce au cycle électoral et aux projets liés à la transition énergétique, la capacité d'autofinancement diminue, conduisant de nombreuses collectivités à recourir davantage à l'emprunt. La situation reste globalement maîtrisée, mais les disparités se creusent au sein du bloc communal, avec un nombre croissant de communes fragilisées. À partir de 2026, les collectivités devront en outre contribuer davantage au redressement des finances publiques, dans un contexte où les concours de l'État seront stabilisés, ce qui appellera à un pilotage encore plus prudent des budgets locaux.

## 1.2 L'avenir du Projet de Loi de Finances (PLF)

Le projet de loi de finances pour 2026, présenté dans un contexte de déficit public encore élevé (-4,7 % du PIB) et d'une croissance jugée optimiste (1 %), prévoit un effort important demandé aux collectivités, estimé par le Gouvernement à 5 Md€ mais jugé nettement plus lourd par l'Association des maires de France.

- **La DGF** : Le PLF maintient la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au niveau de 2025, tout en renforçant la péréquation : la DSR augmenterait de 150 M€, la DSU de 140 M€ et la dotation d'intercommunalité de 90 M€, financées par une nouvelle baisse de la dotation forfaitaire et de la dotation de compensation.
- **La DCRTP** : La minoration des variables d'ajustement se poursuit, avec une nouvelle réduction de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) pour 2026, et la compensation liée à l'abattement des valeurs locatives industrielles serait diminuée de 25%, affectant particulièrement les territoires industrialisés. Pour mémoire, la DCRTP, depuis 2011, compense l'écart résiduel de ressources fiscales préalablement à la réforme de la taxe professionnelle en 2010.

- **Le FCTVA** : Le texte prévoit également de limiter le FCTVA aux seules dépenses d'investissement, excluant plusieurs types de dépenses d'entretien, ce qui réduirait la compensation pour de nombreuses communes.
- **La création d'un Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO2)** : Le projet de loi de finances pour 2026 renforce le dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités, avec un DILICO 2 dont l'enveloppe serait portée à 2 milliards d'euros, soit le double de 2025. Ce mécanisme qui vise à faire participer les collectivités à l'effort de réduction du déficit national, consiste à prélever une partie de leurs recettes de fonctionnement pour atténuer les fluctuations conjoncturelles. Il concernerait un plus grand nombre de collectivités grâce à l'abaissement des seuils d'éligibilité : pour les communes, de 110 % à 100 % de la moyenne de l'indice synthétique. Les sommes prélevées seraient reversées sur 5 ans (au lieu de 3), avec 20 % destinés à renforcer la péréquation, notamment le FPIC. Le solde serait restitué selon l'évolution des dépenses réelles : reversement total si celles-ci progressent moins vite que le PIB, aucun reversement si elles le dépassent de plus d'un point, et un montant ajusté entre les deux seuils. Ce nouveau DILICO vise clairement à inciter les collectivités à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.
- **La création du Fonds d'investissement pour les territoires (FIT)** : Le Gouvernement propose de créer un Fonds d'investissement pour les territoires (FIT) en fusionnant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), la Dotation Politique de la Ville (DPV) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) afin de simplifier les démarches et d'unifier les règles d'attribution des aides. Comme pour la DETR, ce nouveau fonds serait géré par le préfet de département et ciblerait en priorité les communes et EPCI ruraux, les collectivités ultramarines, ainsi que celles comptant une importante population en quartiers prioritaires (QPV). Le FIT serait organisé en trois fractions, après le prélèvement d'une enveloppe répartie entre départements et régions d'outre-mer. La mise en place de ce fonds garantirait une stabilité des montants par département, les enveloppes ne pouvant évoluer de plus ou moins 3 %, et assurerait la continuité pour les collectivités, puisque toutes celles **éligibles** à la DETR ou à la DPV en 2025 le resteraient dans le cadre du FIT en 2026.
- **La poursuite de l'augmentation du taux de cotisation de la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)** : Le décret du 30 janvier 2025 concernant la CNRACL continuera de s'appliquer en 2026 et prévoit une nouvelle hausse de 3 points du taux employeur, portant celui-ci de **34,65 % à 37,65 %**. Cette augmentation s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle déjà engagée en 2025 et qui se poursuivra en 2027 et 2028. Entre 2025 et 2028, le taux de cotisation employeur passera ainsi de **31,65 % à 43,65 %**, soit **+12 points en trois ans**. Cette évolution représente une charge supplémentaire insupportable si l'Etat continue d'imposer des charges de cette nature à l'ensemble des collectivités locales dont la masse salariale constitue souvent le premier poste de dépense.
- **La revalorisation des valeurs locatives cadastrales** : Comme chaque année, les valeurs locatives cadastrales — qui servent de base au calcul des impôts locaux — seront revalorisées automatiquement selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Pour 2026, cette revalorisation forfaitaire est estimée à **+0,8 %**, un niveau nettement plus modéré que les années précédentes, mais qui continuera néanmoins d'avoir un impact sur les bases fiscales des communes et intercommunalités.

### 1.3 Les mesures issues de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LFPF) 2023-2027

**La limitation de la hausse des dépenses des collectivités** : C'était une des mesures qui cristallisaient le mécontentement des représentants des collectivités, mais elle fait partie de la version de la LFPF sur laquelle le gouvernement a engagé sa responsabilité. Une trajectoire limitant la hausse des dépenses des collectivités à l'inflation moins 0,5% est donc adoptée. A date, cette trajectoire est prévue comme suit : 2% en 2024, 1,5% en 2025 et 1,3% en 2026 et 2027.

Il est à noter que sur le poste de dépenses le plus élevé en fonctionnement, à savoir la masse salariale, avec le glissement vieillesse technicité et les mesures imposées par l'Etat, cela oblige la ville à compresser ces dépenses dans des proportions pénalisantes pour la population.

**Des concours financiers en hausse** : C'est le second axe de cette loi, par lequel l'exécutif entend contrebalancer l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques. Selon l'article 13 de ce projet, l'objectif de l'Etat serait de passer de 53,980 Mds€ de concours financiers au PLF 2024 à 56,043 Mds€ en 2027.

## 1.4 Une adoption différée de la Loi de Finances (LF) pour 2026 nécessitant le recours à une loi spéciale

À l'issue de la navette parlementaire et après l'échec de la commission mixte paritaire, la loi de finances pour 2026 n'a pas pu être définitivement adoptée avant le 31 décembre 2025.

Conformément à l'article 47 de la Constitution et à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), le Parlement a donc adopté une loi spéciale de finances, publiée fin décembre 2025, afin d'assurer la continuité de l'action publique à compter du 1er janvier 2026.

Cette loi spéciale autorise :

- la perception des impôts et ressources existants, sur la base des règles applicables en 2025 ;
- le maintien des prélèvements sur recettes de l'État au profit des collectivités territoriales, garantissant notamment le versement de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) selon les modalités antérieures ;
- le recours à l'emprunt et l'ouverture, par décret, des crédits strictement nécessaires à la continuité des services publics.

La loi spéciale ne constitue pas une loi de finances : elle ne permet ni la création de mesures nouvelles, ni l'engagement de nouvelles dépenses discrétionnaires de l'État.

## 1.5 Les relations avec l'Établissement Public Territorial Grand-Paris-Grand-Est

En 2022, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) avait établi les bases de financement des différentes compétences exercées par l'Établissement Public Territorial (EPT), à l'exclusion de l'habitat et de la mobilité. Elle avait aussi fixé les montants du Fonds de Concours de Charges Transférées (FCCT) pour chaque commune et les modalités d'une prise en charge progressive par les villes.

La Ville avait ainsi approuvé, le 24 novembre 2022, un calendrier de montée en charge : 50 % de la hausse en 2023, 80 % en 2024, puis 100 % en 2025.

Les contributions ont ensuite été réévaluées chaque année par l'EPT selon les taux fixés par les lois de finances : +7,1 % en 2023, +3,9 % en 2024, +2,4 % en 2025, avec des prévisions de +1,9 % en 2026 et +1,5 % en 2027. Pour le socle de compétences transférées, ces revalorisations porteraient les montants pour Livry-Gargan à **793 317 € en 2026** et **805 217 € en 2027**.

La CLECT du 30 novembre a également évalué les compétences habitat et mobilité, dont l'examen avait été reporté. La Ville n'étant pas concernée par la mobilité, seule la compétence habitat a été retenue. Les contributions ont été établies pour Livry-Gargan à **126 248,82 € en 2023** (au titre de la régularisation 2021-2023), **61 298,50 € en 2024**, **89 688 € en 2025**, et **155 852,10 € en 2026** pour le reste à charge du dispositif OPAH-Copropriétés Dégradées.

Par ailleurs, depuis 2025, la Ville, plusieurs communes du territoire et l'EPT ont engagé une mutualisation de moyens pour le suivi du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et du Système d'Information Géographique (SIG). La participation annuelle de la Ville en 2025 s'élevait à **9 819,12 € pour le SIG** et **10 752,44 € pour le RGPD**.

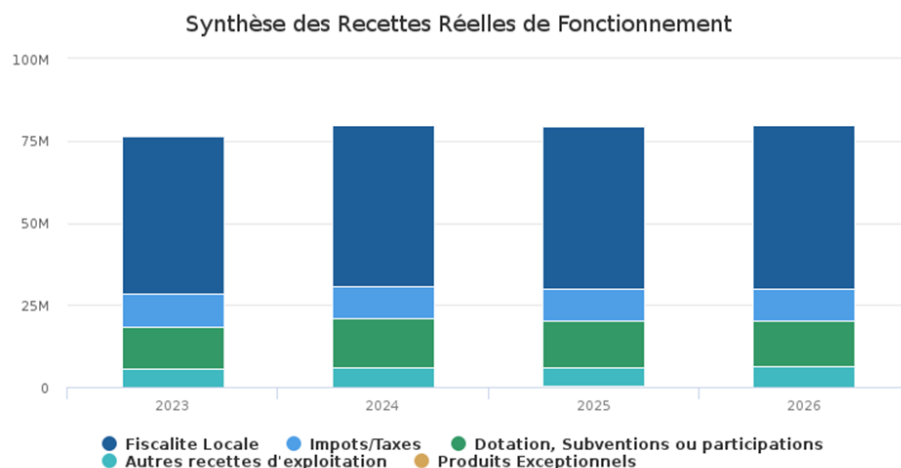
Le budget 2026 devra donc intégrer l'ensemble de ces montants votés ainsi que les revalorisations prévues.

## 2. Les orientations des recettes de fonctionnement

### Hypothèses d'évolutions

Dans la construction de sa prospective, la ville prend des hypothèses volontaristes d'évolution par nature comptable de dépenses et recettes des services, basées sur les tendances générales reproductibles d'année en année en lien avec les prévisions macroéconomiques type inflation (effet prix) ou loi de finances. Font exception certains comptes nature lorsque des phénomènes spécifiques viennent individualiser les évolutions, type dotations d'Etat, contributions, ou certains comptes de redevances pour lesquels un effet volume influe le calcul.

### 2.1 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection 2026



Le poste Fiscalité locale comprend l'attribution de compensation de la MGP et le FSRIF qui sont reversés.

Le poste Impôts et Taxes additionne principalement les Impôts directs locaux, et les taxes : additionnelle aux droits de mutation, sur la consommation finale d'électricité, locale sur la publicité extérieure.

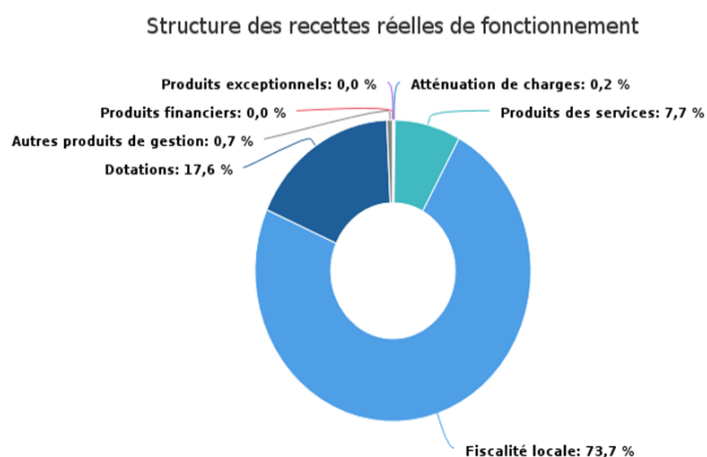
Année	2023	2024	2025	2026
Impôts / taxes	58 198 745 €	58 751 418 €	59 168 662 €	59 291 303 €
Dotations, Subventions ou participations	12 699 026 €	14 898 504 €	14 167 748 €	14 443 012 €
Autres Recettes d'exploitation	6 411 133 €	7 137 164 €	6 883 314 €	6 969 622 €
Produits Exceptionnels	42 562 €	24 737 €	241 263 €	0 €
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>77 351 469 €</b>	<b>80 811 827 €</b>	<b>80 460 987 €</b>	<b>80 703 937 €</b>
<i>Évolution en %</i>		4,47 %	-0,43 %	0,03 %

La Taxe additionnelle aux droits de mutation est attendue à 1 300 000€, la Taxe locale sur la publicité extérieure à 213 989€ et la Taxe sur la consommation locale d'électricité à 740 000€.

L'attribution de compensation reste inchangée à 7 097 600€, le Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF) devrait baisser aux environs de 2 468 916€ du fait d'un recul de rang.

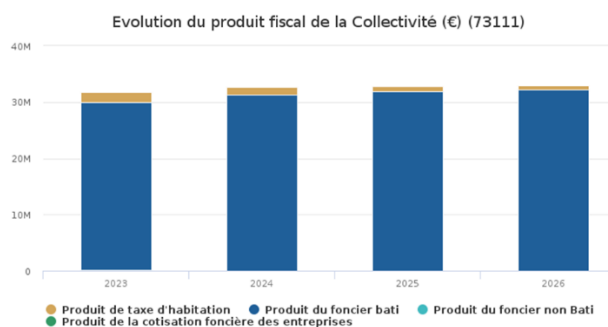
## 2.2 La structure des recettes réelles de fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de **80 703 937€**, soit 1 716,52€ / hab. Ce ratio est inférieur à celui de 2025 (1.722,53 € / hab.).



## 2.3 La fiscalité directe

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de la commune.



**Pour 2026 le produit fiscal de la commune est estimé à 47 266 967 € soit une évolution de 0,84 % par rapport à l'exercice 2025.**

### Le Levier fiscal de la commune

Afin d'analyser les marges de manœuvre de la commune sur le plan fiscal, il s'agira tout d'abord d'évaluer la part des recettes fiscales modulables de la commune dans le total de ses recettes fiscales. L'objectif est ici de déterminer les marges de manœuvre disponibles cette année sur le budget et plus particulièrement sur la fiscalité locale. Une comparaison de la pression fiscale qu'exerce la commune sur ses administrés par rapport aux autres collectivités sur le plan national est présentée.

### Le potentiel fiscal de la commune

C'est un indicateur de la richesse fiscale de la commune. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes. **Le potentiel fiscal de la commune est de 984.1€ /hab., la moyenne du potentiel fiscal des communes en France est de 778.84€ /hab. en 2024.** Cette moyenne nationale englobe toutes les strates et typologies de communes, celles rurales à moindre valeur de bases et celles urbaines à valeur plus élevée en raison de leur densité. Pour éclairer la comparaison avec **les communes de même strate que Livry-Gargan en 2024**, les bases de foncier bâti sont de 1 671€/ hab à Livry-Gargan pour 1 658€/hab moyen de la strate, soit +0,8%. Et le taux de foncier bâti est de 40,46% à Livry-Gargan pour 40,27% moyen de la strate soit +0,19%. D'où il ressort que l'écart de moyenne du potentiel fiscal résulte de l'effet du périmètre national.

## Evolution de la fiscalité directe

Année	2023	2024	2025	2026	2023->2026 %
Base FB – commune	73 648 622€	77 248 452€	78 561 676€	79 190 169€	7,52 %
Taux FB – commune	40.46 %	40.46 %	40.46 %	40.46 %	0 %
<b>Produit FB</b>	<b>29 825 826€</b>	<b>31 273 528€</b>	<b>31 902 737€</b>	<b>32 157 958€</b>	<b>7,82 %</b>
Base FNB	271 111 €	187 847 €	191 040 €	192 568 €	-28,97 %
Taux FNB	32.03 %	32.03 %	32.03 %	32.03 %	0 %
<b>Produit FNB</b>	<b>86 840 €</b>	<b>60 166 €</b>	<b>61 475 €</b>	<b>61 967 €</b>	<b>-28,64 %</b>
Base TH	5 720 625€	3 831 622€	3 896 760€	3 927 934€	-31,34 %
Taux TH	28.5 %	28.5 %	28.5 %	28.5 %	0 %
<b>Produit TH</b>	<b>1 894 232€</b>	<b>1 258 049€</b>	<b>779 352 €</b>	<b>785 587 €</b>	<b>-58,53 %</b>
Coefficient correcteur	1,5066	1,5066	1,5066	1,5066	
<b>Compensation / prélèvement</b>	<b>13 265 265</b>	<b>13 908 894</b>	<b>16 162 246</b>	<b>16 291 543</b>	<b>22,81%</b>
<b>TOTAL PRODUIT FISCALITE €</b>	<b>45 122 242€</b>	<b>46 547 633€</b>	<b>46 872 181€</b>	<b>47 266 967€</b>	<b>4,75 %</b>
Évolution en %		3,16 %	0,7 %	0,84 %	

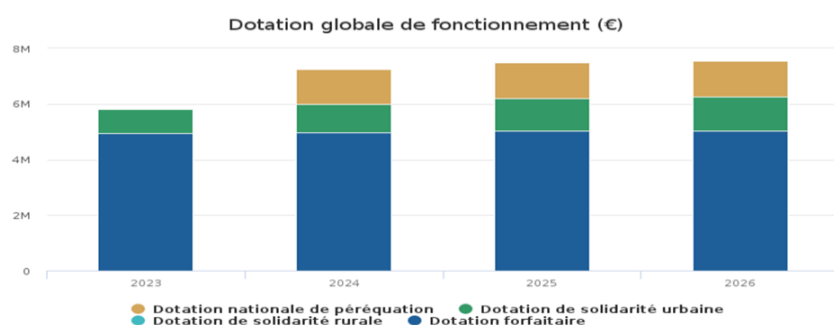
## 2.4 La dotation globale de fonctionnement (DGF) et le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Les recettes en dotations et participations de la commune s'élèveront à 7 543 481 € en 2026. La commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur celles-ci. La population DGF qui sert de base aux calculs d'évolution des dotations n'est pas connue à ce jour. Toutefois, elle est assise sur la population légale INSEE qui est connue depuis début janvier. A compter du 1er janvier 2026, elle passe de 46 711 à 47 453 habitants, soit + 1,6%.

La DGF de la commune est composée des éléments suivants :

- **La dotation forfaitaire (DF)** : elle correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écrêtement appliqué pour financer la péréquation entre territoires et participer au redressement des comptes publics de l'Etat, a réduit son montant, voire supprimé son bénéfice pour certaines communes.
- **La dotation de solidarité rurale (DSR)** : elle a pour objectif d'aider les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie...). Elle est composée de trois fractions, la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible ».
- **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** : elle bénéficie aux communes urbaines de plus de 5 000 habitants dont les ressources sont insuffisantes par rapport aux charges auxquelles elles sont confrontées. Elle s'appuie sur des critères liés aux problématiques de la ville (quartiers prioritaires, logements sociaux...).
- **La dotation nationale de péréquation (DNP)** : elle a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des composantes de la dotation globale de fonctionnement.



### Évolution des montants de Dotation Globale de Fonctionnement

Année	2023	2024	2025	2026
Dotation forfaitaire	4 929 072€ €	4 976 055€ €	5 033 740€	5 033 740€ €
Dotation Nationale de Péréquation	0 €	1 272 121€	1 280 447€	1 280 447€
Dotation de Solidarité Rurale	0 €	0 €	0 €	0 €
Dotation de Solidarité Urbaine	870 753 €	1 017 030€	1 170 756 €	1 229 294€
Reversement sur DGF	- 0 €	- 0 €	- 0 €	- 0 €
<b>TOTAL DGF</b>	<b>5 799 825€</b>	<b>7 265 206€</b>	<b>7 484 943 €</b>	<b>7 543 481€</b>
<b>Évolution en %</b>		<b>25,27 %</b>	<b>3,02 %</b>	<b>0,78 %</b>

## 2.5 Subventions et autres recettes de fonctionnement

Au chapitre 74 de subventions, la CAF reste le premier émetteur de recettes récurrentes à hauteur de 5,1M€ dont 3,9M€ pour le fonctionnement des crèches, 0,84M€ pour le périscolaire, à 0,13M€ pour le service Jeunesse, et 0,15M€ pour le Pôle Santé Handicap, 20 000€ pour la Politique de la Ville.

Auprès de l'Etat, ce sont 765 791€ dont 391 552€ de subventions pour la compensation de l'aide au fonctionnement des écoles privées pour les maternelles au moins à hauteur du montant 2024 qui seront sollicitées.

La Dotation de titres sécurisés est estimée à 61 000€.

Auprès de la Région Île-de-France, ont été identifiés des dispositifs pour des animations de la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) pour la reconquête de la biodiversité pour 2 500€ et 5 000€ autour de l'évènement Mai à vélo.

Auprès de la Métropole du Grand Paris, ce sont 100 000€ du dispositif Centres Villes Vivants qui ont été obtenus.

Le Département de la Seine-Saint-Denis représente 80 550€ dont 11 500€ qui pourront être sollicités pour les résidences d'artistes et 61 000€ pour la planification familiale au CMS.

De nouvelles demandes pourront être formulées auprès d'organismes extérieurs comme ALCOME (Agir ensemble Contre les Mégots) à hauteur de 50 227€.

Enfin, l'organisme européen AGRIMER ONILAIT pourrait abonder au minimum de 75 000€ au titre des aides européennes aux produits laitiers dans les repas scolaires.

Les atténuations de charges (chapitre 013) sont en majorité des remboursements de salaires indus pour départ anticipé d'agents. Elles se sont élevées à 120 000€ en 2025, reconduits en 2026. Ce chapitre a vu fortement baisser les remboursements d'assurance sur absences du personnel de Relyens (ex-Sofaxis) avec l'arrêt du contrat d'assurance, même si des reliquats de dossiers ont généré 6 324€ en 2025. Il est prévu d'inscrire 1 500€ pour ces fins de dossiers. Enfin, Ile De France Mobilité (IDFM) rembourse des frais de transport de personnels sédentaires prévus pour 10 000€.

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) sont attendus au moins à 6,2M€, en augmentation à 230 000€ sur le Centre Nautique après les périodes de fermeture en 2025.

Le CMS est tributaire de l'effectif de professionnels de santé. L'activité de soins étant corrélée au nombre de postes de professionnels suite à des arrivées en 2025, la recette est estimée à 1,4M€. L'ARS est susceptible de soutenir le dispositif de renforcement en psychologues dans les centres de santé à hauteur de 35 840€.

A ce stade de la préparation budgétaire, il est prévu une évolution tarifaire des produits de restauration scolaire équivalente aux hausses du marché de 2,4% à partir de septembre. L'évolution des effectifs est estimée à 1,97% à la rentrée scolaire 2026.

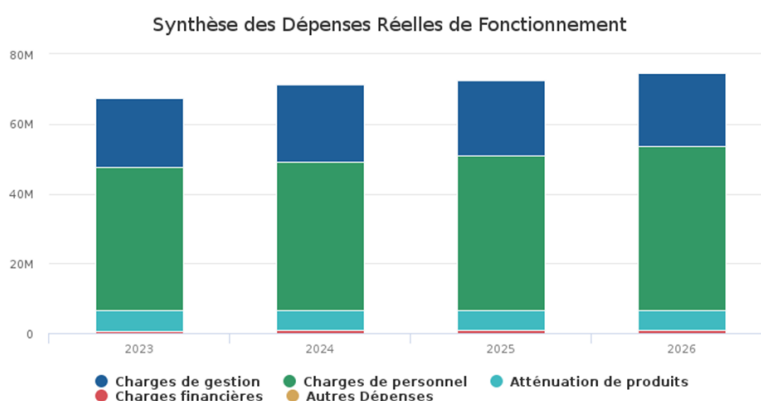
### 3. Les dépenses réelles de fonctionnement

#### Hypothèses d'évolutions

Dans la construction de sa prospective, la ville prend des hypothèses volontaristes d'évolution par nature comptable de dépenses et recettes des services, basées sur les tendances générales reproductibles d'année en année en lien avec les prévisions macroéconomiques type inflation (effet prix) ou loi de finances. Font exception certains comptes nature lorsque des phénomènes spécifiques viennent individualiser les évolutions, type dotations d'Etat, contributions, ou certains comptes de redevances pour lesquels un effet volume influe le calcul.

#### 3.1 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Il est ici proposé par la commune de faire évoluer les dépenses réelles de fonctionnement pour 2026 de 2,35% par rapport à 2025. Le graphique ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense sur la période.

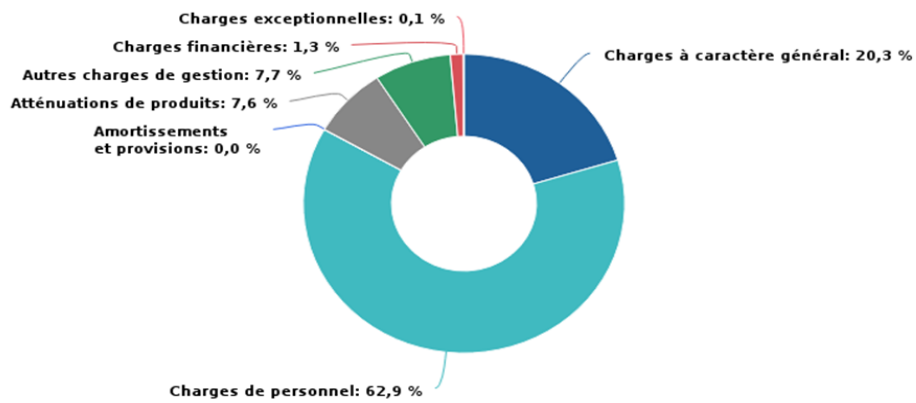


Année	2023	2024	2025	2026
Charges de gestion	19 695 696 €	22 248 990 €	21 450 726 €	20 930 201 €
Charges de personnel	41 250 440 €	42 616 779 €	44 420 871 €	46 982 871 €
Atténuation de produits	5 733 579 €	5 707 284 €	5 707 799 €	5 708 431 €
Charges financières	748 246 €	850 912 €	892 615 €	963 018 €
Autres dépenses	50 625 €	142 186 €	476 834 €	75 000 €
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>67 478 589 €</b>	<b>71 566 154 €</b>	<b>72 948 845 €</b>	<b>74 659 521 €</b>
<i>Évolution en %</i>		<b>6,06 %</b>	<b>1,93 %</b>	<b>2,35 %</b>

#### 3.2 La Structure des Dépenses de Fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 74 659 521 €, soit 1 587,96 € / hab. Ce ratio est supérieur à celui de 2025 (1.561,71 € / hab). Il était de 1.348 € / hab en moyenne 2024 de la strate. Il convient toutefois de faire attention, dans le cadre de la comparaison des ratios avec les différentes strates car ils ne reflètent pas forcément la réalité du territoire avec les différences de situation au niveau national. En effet, avec 47 453 habitants, Livry-Gargan se situe sur la limite haute de sa strate 20 000 à 50 000 habitants. La moyenne de cette tranche est de 1.479€ / hab.

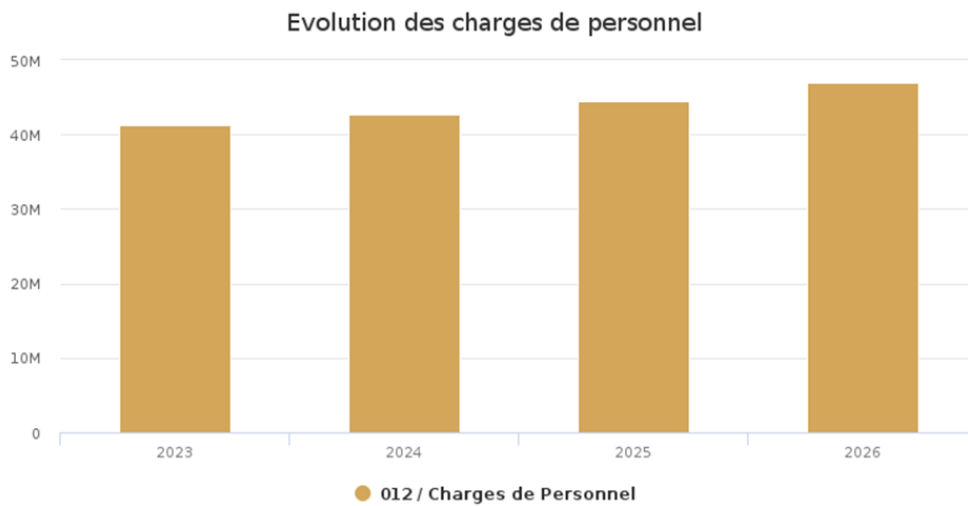
### Structure des dépenses réelles de fonctionnement



### 3.3 Les charges de personnel

#### Evolutions des dépenses

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses de personnel de 2023 à 2026.



Année	2023	2024	2025	2026
Rémunération titulaires	16 799 539 €	16 885 893 €	16 544 749 €	18 374 293 €
Rémunération non titulaires	6 146 675 €	7 241 970 €	7 413 873 €	8 923 076 €
Autres Dépenses	18 304 226 €	18 488 916 €	20 462 249 €	19 685 502 €
<b>Total dépenses de personnel</b>	<b>41 250 440 €</b>	<b>42 616 779 €</b>	<b>44 420 871 €</b>	<b>46 982 871 €</b>

## *Evolution de la masse salariale entre 2025 et 2026*

La politique de la collectivité en matière d'avancement de grade et de promotion interne vise à permettre au plus grand nombre d'agents de bénéficier d'un déroulement de carrière et d'être valorisé dans l'acquisition de ses compétences et de sa technicité. 59 agents ont ainsi bénéficié d'un avancement de grade au 31 décembre 2025 contre 49 l'année précédente. Les évolutions de carrière des agents pour 2025 s'élèvent à 140 449€ pour les avancements de grade, les avancements d'échelon ainsi que les promotions internes.

Le plan pluriannuel de mise en stage sera maintenu en 2026 avec 14 agents qui accèderont au statut de la Fonction Publique Territoriale tout au long de l'année 2026 pour un coût de 13 500€.

Cette mesure statutaire visant à mettre en stage avant titularisation tout agent sur poste vacant, dans les conditions prévues par la loi, manifeste une volonté de valoriser les agents communaux de Livry-Gargan dont la manière de servir est jugée très satisfaisante mais également répond à la nécessité sociale de mettre un terme à des successions de contrats, synonymes de précarisation pour leurs titulaires.

Un plan de repositionnement des agents présentant un décrochage de rémunération a été engagé fin 2025, afin de corriger des situations héritées de positionnements initiaux inadaptés et de rétablir une équité avec les agents occupant des fonctions comparables. 9 Agents ont vu leur régime indemnitaire revalorisé pour un montant total annuel de 24 479.52€. Une étude du régime indemnitaire sera faite sur l'année 2026 permettant d'évaluer la politique de rémunération de la ville et le positionnement des agents de manière plus globale.

En 2024, 31 agents sont partis à la retraite. On constate une diminution de ce nombre qui passe à 18 agents en 2025. Pour l'année 2026, 10 dossiers de retraite sont déjà en cours de traitement.

La collectivité doit faire face à plusieurs augmentations obligatoires telles que la hausse de la cotisation employeur à la CNRACL. Sur 2026, la hausse de 3% est maintenue et elle représente un coût **de 476 250€**.

L'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2026 engendrera un coût supplémentaire pour la collectivité de 10 130€.

A ce jour, aucun reclassement indiciaire ou revalorisation du point d'indice n'a été prévu.

Suite à la mise en place du contrat de prévoyance en 2025, la participation de l'employeur est estimée à 29 270 €, en raison de l'augmentation de 7 % des cotisations et de la prévision de souscriptions de nouveaux contrats par les agents.

S'agissant de la complémentaire santé, les collectivités ont l'obligation de la mettre en place à compter du 1er janvier 2026. À Livry-Gargan, ce dispositif est déjà en vigueur depuis plusieurs années. Initialement, la participation s'élevait à 20 € par agent, puis a été portée à 40 € à compter du 1er janvier 2022.

À partir du 1er janvier 2026, la mesure permet désormais aux agents contractuels de bénéficier de la participation employeur à une mutuelle labellisée dès leur arrivée dans la collectivité, alors qu'elle n'était auparavant ouverte qu'après un an de présence (obligation réglementaire).

Son impact budgétaire dépendra du nombre d'agents qui choisiront d'adhérer à une mutuelle labellisée, ce qui implique une démarche volontaire de changement de contrat de complémentaire santé. À ce stade, cette adhésion relevant d'un choix individuel, elle ne peut être anticipée de manière exhaustive.

En 2025, la prime exceptionnelle en faveur des personnels des centres de santé a été renouvelée. Ainsi, la collectivité percevra une dotation exceptionnelle d'un montant de 60 597€ à redistribuer entre le personnel employé au centre municipal de santé.

Concernant les effectifs et la masse salariale, plusieurs créations de postes ont été validées, notamment celles de :

- contrôleur de gestion pour affiner davantage les outils de pilotage nécessaires aux prises de décisions stratégiques pour la collectivité,

- chargé de la sécurité informatique car les équipes actuelles sont fortement mobilisées sur la modernisation des services et ne pourront gérer la question de la sécurité à défaut de renforcer l'équipe,

- deux postes en service civique au centre culturel Yves Montand pour un échange gagnant-gagnant avec des jeunes qui pourront tester des animations et mettre en place des projets à destination du public du CCYM

- un référent famille nécessaire au fonctionnement des maisons de quartier nouvellement créées par redéploiement,
- deux agents d'accueil suite à création des maisons de quartier, en faisant appel à des agents en reclassement
- cinq postes à temps non complet pour le périscolaire compte tenu de l'augmentation des effectifs évaluée à 1,98% sur la rentrée prochaine,
- cinq postes de saisonniers (dix jours) dans le cadre de la manifestation « Summer Livry » qui a généré une forte affluence en 2025,
- un agent d'accueil au service relation citoyenne, dont le recrutement constitue un renfort indispensable pour compenser trois absences ponctuelles simultanées et garantir le maintien d'un accueil de qualité, conforme aux exigences de la collectivité en matière de service rendu au public.

La mise en œuvre de l'ISFE pour les agents de la police municipale en 2025 aura un impact sur le budget 2026, avec le versement de l'ISFE variable prévu en avril 2026 pour un montant estimé à 14 500 €.

Une délibération adoptée en 2025 relative au forfait mobilité durable aura une incidence sur le budget 2026, pour un coût estimé à 20 000 €.

En 2025, la collectivité a instauré des activités pendant les pauses méridiennes à destination des agents. Animées par des agents eux-mêmes, ces activités devraient générer un surcoût estimé à 8 858 €. Ce dispositif a pour but d'avoir un impact positif sur le bien-être au travail et le taux d'absentéisme.

Enfin, la Ville engage une gestion rigoureuse de ses effectifs en adaptant le rythme de recrutement sur certains métiers, afin de contenir l'évolution de la masse salariale, sans remettre en cause les missions essentielles.

**Le BP 2025 a consacré 43 955 254,00€ aux charges de paie du personnel. En 2026, ce périmètre du chapitre 012 s'élèvera à 46 681 510€ cette augmentation est due notamment à toutes les mesures spécifiques mentionnées ci-dessus.**

À l'instar de l'exercice précédent, la Ville poursuit en 2026 un objectif de maîtrise des dépenses de personnel, malgré une évolution naturellement orientée à la hausse sous l'effet des réformes nationales et du GVT (Glissement vieillesse technicité).

Pour ce faire, il semble nécessaire de poursuivre les actions menées à savoir :

- Maintenir l'effort d'adéquation des postes de travail aux besoins de la collectivité et des usagers (nouveaux services, nouveaux métiers),
- Poursuivre la gestion rigoureuse des remplacements d'agents absents au plus près des nécessités de services,
- Accentuer les mutualisations de compétences et de postes de travail,
- Mener une réflexion systématique sur l'opportunité de remplacer les départs à la retraite et des départs de la collectivité,
- Suivre avec vigilance le recours aux heures supplémentaires, tout en privilégiant la récupération lorsque cela est possible,
- Favoriser l'accès des agents toutes catégories confondues aux actions de formation pour maîtriser les technologies, la législation et la technicité de leur poste de travail et ainsi augmenter leur opérationnalité comme leur confort dans le métier exercé,
- La mise en place d'une école de formateurs internes permettra de diminuer les coûts (pour exemple, la mise en place des formations SST en interne permettra une économie de 90 000€ sur 4 ans),
- La mise en place des PPR (préparation à la période de reclassement) permet d'envisager des renforts dans les équipes sans surcoût et/ou le licenciement d'agents qui ne pourraient pas être reclassés.

**Répartition des effectifs, coût annuel et évolutions de la masse salariale par catégorie et par sexe au 31 décembre 2025 pour la ville**

REPARTITION HOMMES & FEMMES PAR CATEGORIE (hors contractuels non permanent)				
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Hommes	25	46	231	938
Femmes	73	111	452	
PERSONNEL TITULAIRE & STAGIAIRE				
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	TOTAL
Administrative	15	115	130	654
Technique	148	147	295	
Culturelle	11	15	26	
Sportive	1	0	1	
Médico-Sociale	1	69	70	
Police Municipale	21	7	28	
Animation	22	44	66	
Sociale	1	36	37	
Hors filière		1	1	
PERSONNEL CONTRACTUEL PERMANENT				
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	TOTAL
Administrative	7	22	29	267
Technique	35	72	107	
Culturelle	10	7	17	
Sportive	7	0	7	
Médico-Sociale	0	17	17	
Police Municipale	0	0	0	
Animation	14	47	61	
Sociale	0	9	9	
Hors filière	4	16	20	
Apprentis	7	12	18	
PERSONNEL CONTRACTUEL NON PERMANENT				
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	TOTAL
Remplacement indisponible	3	28	31	119
Accroissement	16	72	88	

• COUT ANNUEL	
NBI	154 598,87 €
Régime indemnitaire	4 277 580,86 €
Traitement indiciaire	22 498 079,36 €
Heures supplémentaires	553 389,48 €
Avantages en nature	101 077,00+ €
<b>TOTAL</b>	<b>27 584 725,57 €</b>

Nombre d'agents rémunérés	1059
Départs à la retraite	18
GVT (échelons, grades, promo)	111 979,00 €
Augmentation de la CNRACL	476 250,00 €

Un avantage en nature dans la fonction publique territoriale est un bénéfice non monétaire accordé à un agent par sa collectivité employeur, en complément de sa rémunération, consistant en la mise à disposition gratuite ou à tarif préférentiel d'un bien ou d'un service (par exemple un logement, un véhicule, des repas ou des outils de

communication). Cet avantage est évalué selon des règles fixées par la réglementation et est en principe soumis à cotisations sociales et à l'impôt, car il constitue un élément de rémunération au même titre que le traitement indiciaire et les primes.

En 2025, à Livry-Gargan 2 types d'avantages en nature étaient en vigueur :

- 35 agents ont bénéficié d'un avantage en nature pour logement pour un coût annuel de 98 654,63 €.
- 1 agent a bénéficié d'un avantage en nature pour véhicule de fonction pour un coût annuel de 2 423,12 €.

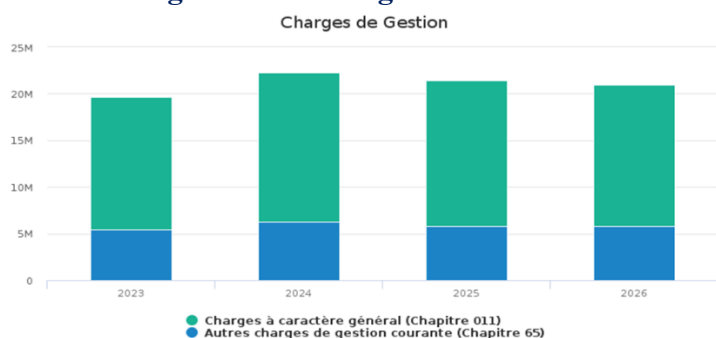
#### Evolution des données entre 2022 et 2025

	2022	2023	2024	2025
Nombre d'agents rémunérés	977	985	1033	1059
Départ à la retraite	10	18	31	18
GVT (échelon, grade, promo)	183 177,19 €	125 455,96 €	147 502,00 €	111 979,00 €
Réforme statutaire	164 791,22 €	382 800,32 €	459 687,00 €	- €
Revalorisation indiciaire	346 668,72 €			
<b>Total</b>	<b>694 637,13 €</b>	<b>508 256,28 €</b>	<b>607 189,00 €</b>	<b>111 979,00 €</b>

#### Temps de travail au 31 décembre 2025

La durée du travail effectif est légalement fixée à 1607 heures. Toutes les dérogations ont été supprimées au 1<sup>er</sup> janvier 2022 au regard de la Loi de transformation de la FPT du 6 août 2019.

### 3.4 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

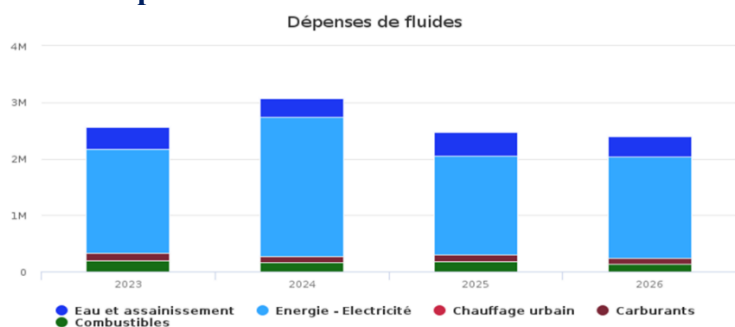


Le graphique présente l'évolution des charges de gestion de la commune avec une projection jusqu'en 2026. En 2025, elles représentaient 29,41 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. En 2026 elles devraient atteindre 28,03 % du total de cette même section.

Les charges de gestion, en fonction du budget 2026, évolueraient de -2,43 % entre 2025 et 2026.

Année	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général	14 228 219 €	16 015 613 €	15 639 794 €	15 154 365 €
Autres charges de gestion courante	5 467 477 €	6 233 377 €	5 810 932 €	5 775 836 €
<b>Total dépenses de gestion</b>	<b>19 695 696 €</b>	<b>22 248 990 €</b>	<b>21 450 726 €</b>	<b>20 930 201 €</b>
<i>Évolution en %</i>		<b>12,96 %</b>	<b>-3,59 %</b>	<b>-2,43 %</b>

### 3.5 Les dépenses de fluides



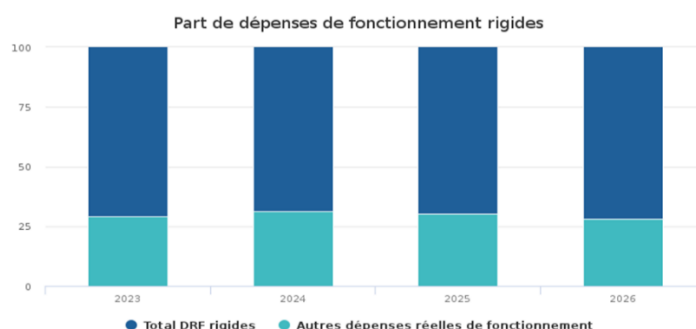
Le graphique présente les évolutions des dépenses de fluides de 2023 à 2026.

Année	2023	2024	2025	2026
Eau et assainissement	398 222 €	328 518 €	427 429 €	353 650 €
Énergie – Électricité - Chauffage urbain	1 841 012 €	2 470 395 €	1 752 633 €	1 801 673 €
Carburants - Combustibles	325 189 €	272 665 €	295 479 €	241 312 €
<b>Total dépenses de fluides</b>	<b>2 564 423 €</b>	<b>3 071 578 €</b>	<b>2 475 541 €</b>	<b>2 396 635 €</b>
<i>Évolution en %</i>		<b>19,78 %</b>	<b>-19,4 %</b>	<b>-3,19 %</b>

Concernant l'Electricité, le Syndicat **SIPPEREC** a déjà acheté 90 % de l'électricité pour la fourniture 2026 des adhérents du groupement. Grâce à sa stratégie, le budget prévisionnel moyen 2026 par rapport à 2025 calculé avec la totalité des consommations des adhérents de 2024, est **estimé en baisse de 7 % sur la part variable**, hors fixes et taxes diverses. Pour le gaz, une augmentation est attendue pour les lots 2 et 4 en augmentation de 1 à 8%. Pour le fuel, la tendance est à la baisse du prix d'achat de 1,33€/ litre en 2023 à 0,90€ en 2025. Pour l'eau, une détection plus rapide des fuites sur chaque compteur permet d'anticiper une baisse globale de la consommation.

### 3.6 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la commune

Les dépenses sont rigides si elles sont subies et reconduites dans le temps, ainsi le paiement des intérêts de la dette ou les traitements des personnels.

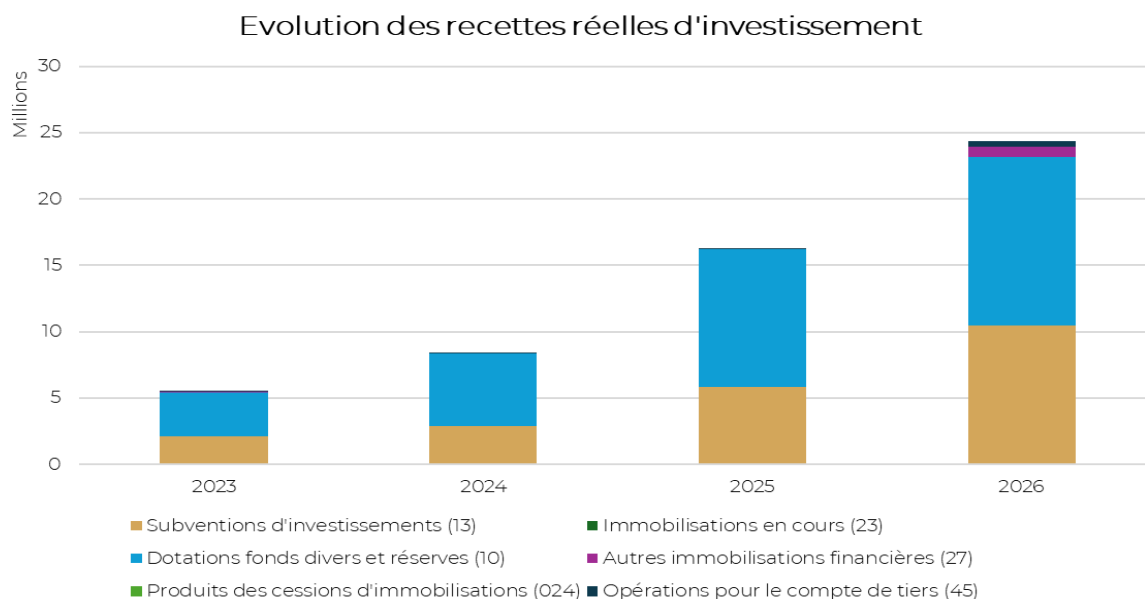


Année	2023	2024	2025	2026
Dépenses réelles de fonctionnement rigides	70 %	68 %	69 %	71 %
Autres dépenses réelles de fonctionnement	29 %	31 %	30 %	28 %

Par ailleurs, l'article L2321-2 du CGCT définit des dépenses obligatoires pour les communes notamment en matière de coûts de fonctionnement, compétences régaliennes, coûts de personnel et d'élus, sécurité et salubrité, éducation et dette financière.

## 4. Les investissements de la commune

### 4.1 Evolution des recettes réelles d'investissement (hors emprunt)



Année	2023	2024	2025	2026	Evolution 2025/2026
Subventions d'investissements (13)	2 116 789	2 868 237	5 816 499	10 447 772	80%
Immobilisations corporelles (21)	15 591	0	2 812	0	-100%
Immobilisations en cours (23)	0	0	0	0	-
Dotations fonds divers et réserves (10)	3 294 462	5 480 090	10 403 901	12 706 722	22%
Autres immobilisations financières (27)	83 025	0	0	811 250	-
Produits des cessions d'immobilisations (024)	0	0	0	0	-
Opérations pour le compte de tiers (45)	64 607	74 868	61 314	392 000	539%
<b>Total des recettes réelles d'investissement (hors emprunt)</b>	<b>5 574 474</b>	<b>8 423 195</b>	<b>16 284 526</b>	<b>24 357 744</b>	<b>50%</b>

Les autres immobilisations financières pour 800 000€ sont des crédits ouverts en dépenses et recettes, donc neutres budgétairement, pour permettre des opérations d'acquisition immobilière sur préemption.

Les opérations pour compte de tiers de 392 000€ sont des crédits ouverts en dépenses et recettes, donc neutres budgétairement, pour mener à bien des travaux sur immeubles en péril.

### 4.2 Recettes d'investissement des chapitres 10 de dotations et 13 de subventions

**Concernant le chapitre 10 de dotations et fonds divers**, il comprend les Excédents de fonctionnement capitalisés pour 8 325 815€ et la récupération de la TVA sur le total des dépenses d'investissement 2025 via le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) au taux de 16,404%. **La recette a été estimée à 4 280 907€.**

**Concernant le chapitre 13 de Subventions**, les 10 447 772€ correspondent aux amendes de police, aux Projets Urbains Partenariaux (PUP) et aux subventions obtenues de divers organismes.

Les amendes de police qui se sont élevées à 2 millions d'euros en 2025 sont attendues au moins à 1,5 million d'euros, les indicateurs de verbalisation à l'origine de la répartition étant en hausse régulière sur plusieurs années.

Les Projets Urbains Partenariaux représentent 641 530€ pour les différents programmes immobiliers, à savoir :

- Immobilière 3F, 99 avenue A. Briand et 4-8 Boulevard Gutenberg pour 84 312€
- Yuman, Avenue du Consul Général Nordling – Rue Edouard Herriot pour 207 102€
- ImmoLeu, Avenue Aristide Briand pour 350 115€

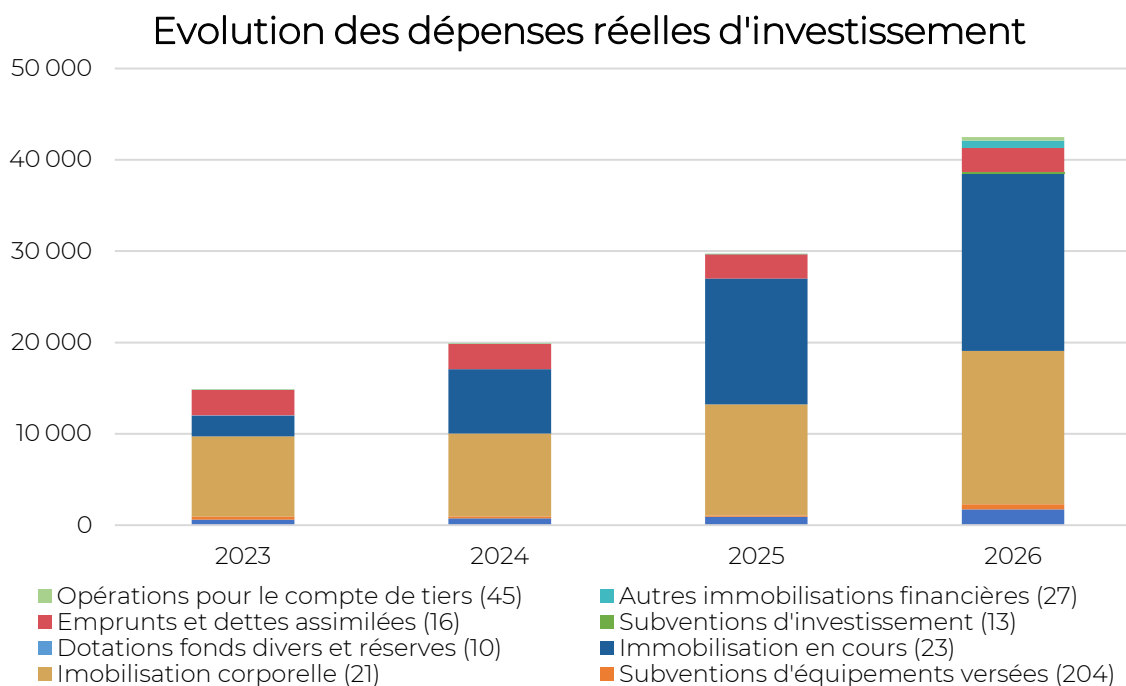
Concernant les subventions obtenues de divers organismes, l'effet de la structuration de l'action de recherche à partir de 2021 avec une personne dédiée pour identifier des pistes de financement, valoriser et bonifier des dossiers d'investissement a porté ses fruits. Différentes sources de co-financements ont ainsi pu être mobilisées sur des grands projets qui voient leur concrétisation comptable pour la ville en 2026. Ces organismes sont le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), l'Etat via la DSIL, le Fonds Vert, l'Agence de l'Eau ou l'Agence Nationale du Sport, la Région Île-de-France, Ile-de-France Nature, la Métropole du Grand Paris ou encore la Caisse d'allocations familiales au titre du fonds de modernisation des établissements.

Le total des subventions obtenues s'élèverait à 8 947 772€ dont 1 809 775€ d'inscriptions nouvelles 2026 et 7 137 997€ de reports de crédits 2025. Les montants attendus pour les principaux projets et par organismes sont les suivants :

<b>Total général</b>	<b>8 947 772</b>
<b>Dojo Gutenberg</b>	<b>146 855</b>
METROPOLE DU GRAND PARIS	146 855
<b>Ecole Bayard</b>	<b>836 935</b>
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	139 656
METROPOLE DU GRAND PARIS	399 220
PREFECTURE DE LA SEINE SAINT DENIS	298 059
<b>Ecole Tourville</b>	<b>1 886 400</b>
CAISSE CENTRALE ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA REGION PARISIENNE	386 400
PREFECTURE DE LA SEINE SAINT DENIS	1 500 000
<b>Ecole Vauban 2</b>	<b>601 413</b>
CAISSE CENTRALE ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA REGION PARISIENNE	121 320
CONSEIL REGIONAL D ILE DE FRANCE	124 000
PREFECTURE DE LA SEINE SAINT DENIS	356 093
<b>Lac de Sévigné</b>	<b>1 555 379</b>
ILE DE FRANCE NATURE ILE DE FRANCE NATURE	650 000
METROPOLE DU GRAND PARIS	390 579
PREFECTURE DE LA SEINE SAINT DENIS	514 800
<b>Maison de santé Vauban</b>	<b>15 882</b>
CONSEIL REGIONAL D ILE DE FRANCE	15 882
<b>Maisons de Quartier</b>	<b>330 802</b>
PREFECTURE DE LA SEINE SAINT DENIS	330 802
<b>Mobilité active</b>	<b>305 335</b>
ADEME	37 569
CONSEIL REGIONAL D ILE DE FRANCE	27 400
METROPOLE DU GRAND PARIS	240 366
<b>Numérique scolaire</b>	<b>314 649</b>
EPT GRAND PARIS GRAND EST ETABLISSEMENT PUBLIC	133 649
FEDER ITI NUMERIQUE A L ECOLE	100 000
METROPOLE DU GRAND PARIS	81 000
<b>Parc Clémenceau</b>	<b>46 850</b>
AGENCE NATIONALE DU SPORT	29 000
CONSEIL REGIONAL D ILE DE FRANCE	17 850
<b>Place Jacob</b>	<b>78 200</b>
METROPOLE DU GRAND PARIS	78 200
<b>Rénovation Eclairage public LED</b>	<b>735 177</b>
PREFECTURE DE LA SEINE SAINT DENIS	735 177
<b>Square Bayard</b>	<b>179 631</b>
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	89 000
METROPOLE DU GRAND PARIS	90 631
<b>Stationnement Cocoparks</b>	<b>75 216</b>
CONSEIL REGIONAL D ILE DE FRANCE	26 400
METROPOLE DU GRAND PARIS	48 816
<b>Toiture CMS</b>	<b>40 707</b>
CONSEIL REGIONAL D ILE DE FRANCE	40 707
<b>Toiture Gymnse J Jaures</b>	<b>74 982</b>
METROPOLE DU GRAND PARIS	74 982
<b>Travaux crèches</b>	<b>352 137</b>
CAISSE CENTRALE ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA REGION PARISIENNE	352 137
<b>Vidéoprotection</b>	<b>152 922</b>
CONSEIL REGIONAL D ILE DE FRANCE	152 922
<b>Tiers Lieu</b>	<b>200 000</b>
METROPOLE DU GRAND PARIS	200 000
<b>Parc Lefevre</b>	<b>917 318</b>
CONSEIL REGIONAL D ILE DE FRANCE	270 232
METROPOLE DU GRAND PARIS	500 000
PREFECTURE DE LA SEINE SAINT DENIS	147 086
<b>Parc Bellevue</b>	<b>92 536</b>
ILE DE FRANCE NATURE ILE DE FRANCE NATURE	92 536
<b>Divers projets</b>	<b>8 446</b>
DIVERS ORGANISMES	8 446

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20260227-2026-02-04-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026

### 4.3 Evolution des dépenses réelles d'investissement



Année	2023	2024	2025	2026	Evolution 2025/2026
Immobilisation incorporelles (20)	609 993	765 160	921 743	1 724 463	87%
Subventions d'équipements versées (204)	349 770	206 714	148 427	582 900	293%
Immobilisation corporelle (21)	8 762 759	9 058 960	12 172 195	16 769 956	38%
Immobilisation en cours (23)	2 280 692	7 039 290	13 757 077	19 407 842	41%
Dotations fonds divers et réserves (10)	28 951	14 884	1 976	65 910	3236%
Subventions d'investissement (13)	0	0	0	107 804	-
Emprunts et dettes assimilées (16)	2 757 924	2 751 921	2 663 145	2 659 552	0%
Autres immobilisations financières (27)	46 553	3 621	11 420	800 000	6905%
Opérations pour le compte de tiers (45)	64 607	74 868	61 314	392 000	539%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>14 901 249</b>	<b>19 915 418</b>	<b>29 737 297</b>	<b>42 510 427</b>	<b>43%</b>

Les quatre premières lignes d'immobilisations incorporelles, corporelles, en cours, et les subventions d'équipement versées sont déclinées dans le §4.4 ci-après de dépenses d'équipement pour 38 485 165€.

### 4.4 Les dépenses d'équipement

Le tableau ci-après présente le programme d'investissement depuis 2023 dont 2025 additionné à d'autres projets à horizon 2026, afin d'avoir un aperçu de l'évolution des dépenses d'investissement. Elles regroupent les équipements en AP/CP du §4.5 et d'autres investissements tels qu'au §4.6.

Année	2023	2024	2025	2026
Immobilisations incorporelles	609 993 €	765 159 €	921 743 €	1 724 463 €
Immobilisations corporelles	8 762 759 €	9 058 961 €	12 172 195 €	16 769 956 €
Immobilisations en cours	2 280 692 €	7 039 290 €	13 757 077 €	19 407 842 €
Subvention d'équipement versées	349 770 €	206 713 €	148 427 €	582 900 €
Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>12 003 214 €</b>	<b>17 070 123 €</b>	<b>26 999 442 €</b>	<b>38 485 165 €</b>

#### 4.5 L'utilisation de la technique de l'AP/CP

La technique budgétaire de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement (AP/CP) est appropriée dans le cas d'opérations de constructions ou d'aménagement s'étalant sur plusieurs années. En effet, les crédits budgétaires peuvent être étalés sur les exercices de leur utilisation au lieu d'être inscrits massivement la première année du chantier. Ceci permet d'éviter un recours prématuré aux financements et de déséquilibrer les comptes de résultats prévisionnels. Elles ont vocation à être actualisées chaque année à l'occasion de décisions budgétaires (Budget Primitif, Budget Supplémentaire, Décision Modificative).

AP / CP	16 324K€ au total	dont 8 662k€ réinscrits
Ecole Centre	3 658k€	918k€
Ecole Vauban 2	3 175k€	3 016k€
Ecole Tourville	1 125k€	776k€
Ecole Bayard	525k€	563k€
Ecole Jacob	2 300k€	72k€
Lac de Sévigné	2 984k€	2 103k€
Rénovation Eclairage LED	958k€	126k€
Rénovation Energétique Centre Nautique	600k€	98k€
Rénovation Energétique Ecole Bayard	1 000k€	990k€

**Une première AP/CP** a été lancée en 2021 pour construire trois écoles : Tourville, Vauban 2 et Bayard.

**Une seconde AP/CP** a été créée en 2023 pour deux projets : une nouvelle école en Centre-Ville et la reprise de l'école Jacob. Elle inclut aussi la requalification du lac de Sévigné et le passage de l'éclairage public en LED.

**Une troisième AP/CP** a été ouverte en 2025 pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux. Les premiers travaux concernent le Centre Nautique et l'école Bayard. D'autres bâtiments seront rénovés progressivement, selon les résultats des audits et les possibilités de regrouper les travaux.

Au BP 2026, 8 661 866,98€ de dépenses non réalisées en 2025 devront être réinscrites en dépenses d'investissement dans les immobilisations en cours de réalisation.

Sur le projet Ecole Vauban, le dépôt de bilan de l'entreprise du lot Charpente a arrêté le chantier. Les travaux à reprendre après attribution à venir d'un nouveau titulaire seront surenchérés de 828 000€. Le calendrier des travaux et des paiements prévoit d'inscrire 3,175 millions d'euros en 2026 et un solde de 2 millions en 2027.

Sur le projet Ecole Tourville, les travaux s'étant terminés fin 2025, il s'agit d'inscrire le paiement des dernières situations de travaux à hauteur de 1,125 millions d'euros.

Sur le projet Ecole Bayard, restent à régler les dernières situations de travaux de la cour Oasis, et sont à inscrire les travaux de construction d'un nouveau bloc sanitaire pour 0,5 millions d'euros.

Sur le projet d'école sur le Centre-Ville, les négociations avec le département pour libérer et acquérir le terrain pressenti rue du 8 mai 1945 ont permis de préparer la démolition des bâtiments et de préparer la phase d'études préalables qui en dépendent. Les crédits 2026 sont de 3,658 millions d'euros.

Pour le lac de Sévigné, les travaux ayant débuté en 2025 verront leur achèvement en 2026 pour des crédits de 2,984 millions d'euros.

Et le programme de rénovation de l'éclairage public ayant réorienté en 2025 la priorité des investissements sur le changement prioritaire des lanternes afin d'optimiser au plus tôt les économies d'énergie, continue avec le changement des autres éléments permettant de piloter la consommation électrique, pour 0,958 millions d'euros.

En recettes, les 6 770 000€ des trois emprunts reportés de 2025 sur 2026 et l'excédent de résultat 2025 estimé à 9 691 489€ viendront couvrir cette dépense.

Par ailleurs, en 2026, des recettes de subventions sont fléchées vers l'opération lac de Sévigné (198 000€ de Fonds Vert, 100 000€ de Ile-de-France Nature, 216 988€ de la MGP)

#### 4.6 Des investissements soutenus

En raison des AP / CP déjà lancés et d'investissements de sécurité.

<b>PROJETS SUR AP/CP OU "COUPS PARTIS"</b>	
AP CP ECOLE CENTRE	3 657 685
AP CP VAUBAN 2	3 174 650
AP CP POUDRERIE	1 125 163
AP CP BAYARD	525 343
AP CP LAC DE SEVIGNE	2 983 627
AP CP RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC LEDS	957 624
AP CP REPRISE AFFAISSEMENT ECOLE JACOB 1	2 300 000
AP CP RENOV ENERGETIQUE CENTRE NAUTIQUE	600 000
AP CP RENOV ENERGETIQUE ECOLE BAYARD	1 000 000
<b>TOTAL APCP EXISTANT EN 2026</b>	<b>16 324 093</b>
<b>PROJETS HORS AP/CP DE SECURITE</b>	
ECOLE JAURES 2 - REPRISE FISSURES	720 240
TOITURE GYMNASSE AMV	400 000
REFECTION DU TERRAIN D HONNEUR DE FOOTBALL	1 500 000
<b>SOUS TOTAL PROJETS HORS AP CP</b>	<b>2 620 240</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS "COUPS PARTIS" + SECURITE</b>	<b>18 944 333</b>

Et la ville poursuit son effort de modernisation et d'amélioration du cadre de vie avec des projets ambitieux.

- Création d'un tiers lieu au Centre Culturel Cinéma Yves Montand – 753 000€ dont 504 000€ en 2026
- Aménagement d'un Square Jacob – 100 000€
- Extension du réseau de vidéo protection – 410 000€
- Aménagements et rénovation des berges du lac du parc Lefevre – 1 675 000€
- Création d'Aménagements de mobilité active – 525 000€
- Rénovation et installations de voirie – 2 506 000€
- Création de la Maison de Quartier Gargan (sur Reports 2025) – 435 000€

## 4.7 Le Plan Pluriannuel d'Investissement

		Dépenses						
Somme de Montants								
Domaine d'intervention		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Aménagement et services urbains, environnement		4 844 318	10 826 384	10 265 069	6 706 473	5 309 454	3 965 065	3 200 000
Enseignement et formation		6 154 007	8 545 408	13 951 961	14 877 327	1 600 000	1 600 000	1 600 000
Interventions sociales et santé		533	3 270	435 398				
Sécurité et salubrité publique		323 556	80 407	30 000	200 000	200 000	100 000	100 000
Services généraux		2 539 428	5 333 414	6 440 967	3 950 001	3 950 000	3 950 000	3 350 000
Sport et jeunesse		0	0	1 560 001	875 002	75 001		
<b>Total général</b>		<b>13 861 842</b>	<b>24 788 883</b>	<b>32 683 396</b>	<b>26 608 803</b>	<b>11 134 455</b>	<b>9 615 065</b>	<b>8 250 000</b>

		Recettes (FCTVA inclus)						
Somme de Montants								
Domaine d'intervention		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Aménagement et services urbains, environnement		945 675	1 318 359	3 827 247	2 439 609	848 613	1 254 239	650 426
Enseignement et formation		562 973	1 127 903	3 123 935	2 001 954	735 177	262 463	262 463
Interventions sociales et santé				259 620	0			
Sécurité et salubrité publique		0	55 339	63 189	54 921	32 807	32 807	16 403
Services généraux		764 960	1 756 676	2 421 711	2 409 932	1 597 530	1 660 030	1 249 530
Sport et jeunesse		0	0	0	889 234	143 534	12 302	
<b>Total général</b>		<b>2 273 608</b>	<b>4 258 277</b>	<b>9 695 702</b>	<b>7 795 650</b>	<b>3 357 661</b>	<b>3 221 841</b>	<b>2 178 822</b>

## 5. Les épargnes de la commune

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la commune avec les indicateurs permettant de les calculer.

Pour rappel, l'**épargne brute** correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

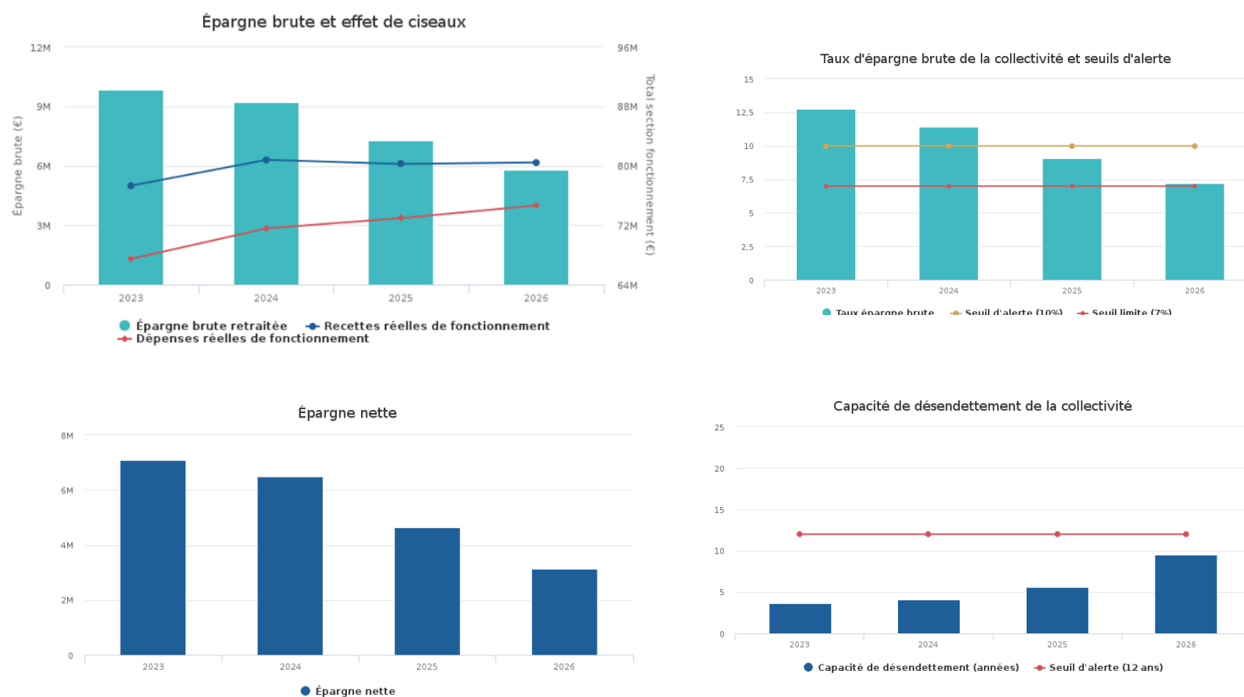
- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements.

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice. **L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la commune sur l'exercice.

Année	2023	2024	2025	2026
Recettes Réelles de fonctionnement	77 351 469 €	80 811 827 €	80 460 987 €	80 703 937 €
<i>Dont Produits de cession</i>	17 932 €	11 858 €	219 707 €	0 €
Dépenses Réelles de fonctionnement	67 478 589 €	71 566 154 €	72 948 845 €	74 659 521 €
<b>Epargne brute retraitée</b>	<b>9 854 947 €</b>	<b>9 233 814 €</b>	<b>7 292 434 €</b>	<b>6 044 415 €</b>
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>12,74 %</b>	<b>11,43 %</b>	<b>9,09 %</b>	<b>7,5 %</b>
Amortissement de la dette	2 757 546 €	2 751 921 €	2 657 648 €	2 654 052 €
<b>Epargne nette</b>	<b>7 097 401 €</b>	<b>6 481 893 €</b>	<b>4 634 786 €</b>	<b>3 390 363 €</b>
Encours de dette	35 907 258 €	37 549 348 €	40 644 100 €	55 323 734 €
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>3,64</b>	<b>4,07</b>	<b>5,57</b>	<b>9,15</b>

Les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes en 2024 incitaient à « développer une stratégie d'investissement », via les dépenses d'équipement qui étaient à Livry-Gargan de 257€ / hab. en 2020 pour 320€ / hab. de la strate nationale et 321€ / hab. d'un échantillon de communes de la Seine-Saint-Denis. En 2024, le niveau ville est monté à 374€ / hab. toujours en deçà des 438€ / hab. en moyenne de la strate. Cette augmentation du programme d'équipement était rendue possible par l'autofinancement et la bonne santé financière de la Ville, le développement de la recherche de subventions et avait pour corollaire prévisible une augmentation temporaire de l'endettement.

## Situation de l'épargne brute, l'épargne nette et la capacité de désendettement



Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la commune en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne. Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

En 2025, en raison principalement de la stagnation des recettes, la ville a un taux d'Épargne Brute de 9,09%. Pour information, en 2024, il était de 11,43% pour un taux moyen d'épargne brute des communes française se situant aux alentours de 15,6% (DGCL – Données DGFIP).

## 6. L'endettement de la commune

Dans le cadre de cette délégation et conformément aux dispositions de la circulaire du 25 juin 2010 précitée, il convient :

- ✓ de rendre compte de la situation de la dette de la Collectivité,
- ✓ de présenter la stratégie d'endettement de la Collectivité.

Lors du Conseil Municipal du 26 mai 2020, la Ville de Livry-Gargan a délégué sa compétence au Maire en matière de gestion active de la dette pour la durée du mandat.

Depuis plusieurs années, la Ville de Livry-Gargan s'inscrit dans une politique de maîtrise de sa gestion financière et en particulier de la charge de sa dette. La gestion active de cette dernière concilie l'objectif majeur de baisse des frais financiers avec celui de maîtrise des aléas liés à la fluctuation des taux d'intérêt.

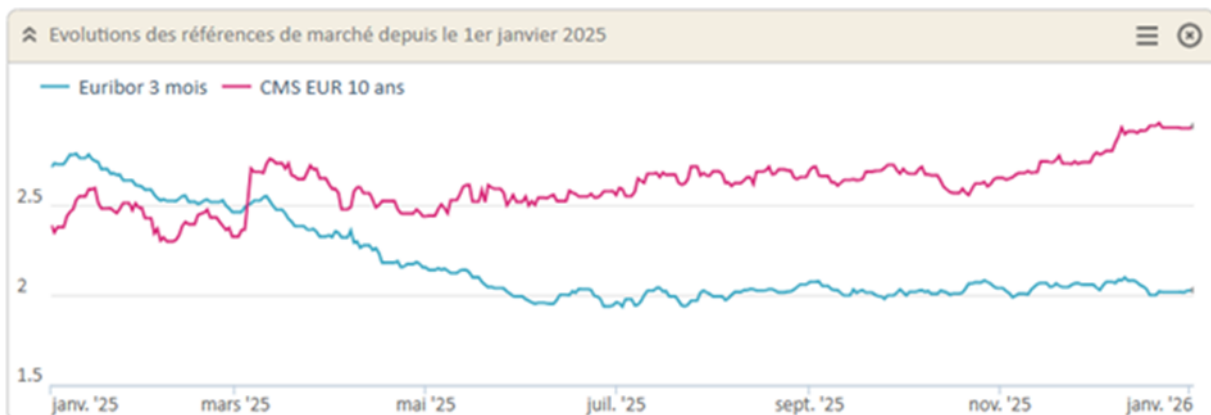
### 6.1 Historique des taux

Concernant la situation économique actuelle et les prévisions sur les taux d'intérêt, grâce à la diminution de l'inflation en zone Euro, la Banque Centrale Européenne a diminué le taux de dépôt 4 fois en 2025, amenant ce dernier de 3,00% à 2,00% en juin dernier. **Depuis les taux directeurs sont inchangés.** Dans une approche « basée sur les données », la BCE prendra ses décisions au cas par cas. Lors de la conférence de presse du 30 octobre 2025 qui a suivi la réunion du conseil des gouverneurs de la BCE, Christine Lagarde a résumé en une phrase le positionnement de la BCE : « *We are in a good place. Is it a fixed good place ? No.* ».

Les niveaux actuels d'inflation ne justifient plus une baisse des taux directeurs dans les prochaines semaines. **La stabilité des taux court terme demeure le scénario central.**

Dans ce contexte, les taux d'intérêt ont connu les évolutions suivantes :

- Portés par un retour de la croissance mais aussi par les nombreux risques géopolitiques, **les taux long terme sont en hausse.** Cette tendance devrait se poursuivre avec toujours une forte volatilité.
- **Les taux court terme devraient rester autour de 2,00%** tant que la Banque Centrale Européenne n'enverra pas le signal d'un resserrement monétaire.



© PerfOrm 2026

### 6.2 Le recours à l'emprunt des Collectivités locales

Concernant l'accès au crédit et à la liquidité, malgré une demande de crédits importants pour l'ensemble du Secteur Public Local, **l'accès à la liquidité est resté facile pour la majorité des collectivités locales.** Les mises en concurrence ont permis d'obtenir 4 ou 5 propositions en moyenne.

Les principaux acteurs demeurent : La Banque Postale, l'Agence France Locale, la Société Générale et les Caisses régionales du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne.

A noter, **la présence plus importante de la Banque des Territoires grâce à des enveloppes bonifiées pour accompagner certains projets spécifiques (écoles, rénovation énergétique, eau et assainissement...).**

Les conditions de marché se sont plutôt dégradées tout au long de l'année :

- **Les marges sur Euribor dépassent le seuil de 1,00% et sont pénalisées par le contexte financier et politique de l'Etat français.**
- **Les taux fixes approchent 4,00% en cette fin d'année 2025.**

### 6. 3 Situation de la Ville au 1er janvier 2026

L'encours de dette (hors caution) sur le Budget Ville présente, au 1<sup>er</sup> janvier 2026 les caractéristiques suivantes :

	01/01/2025	01/01/2026	
Encours	37 549 348,36	40 644 100,55	↗
Nbre d'emprunts	37	37	→
Dispo. Ligne tréso.	0,00	0,00	→
Durée résiduelle	17 ans 1 mois	17 ans 4 mois	↗
Vie moy. Résiduelle	8 ans 9 mois	8 ans 10 mois	↗
Taux moyen annuel	2,38%	2,43%	↗
Taux act. Résiduel	2,33%	2,28%	↘
Taux de marché	2,09%	2,72%	↗
Marge moyenne	0,90%	0,87%	↘

La Ville de Livry-Gargan compte 47 453 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La Ville est endettée sur le Budget Principal à hauteur de 40 644 100,55€ au 1er janvier 2026. Cet encours de dette est porté par 37 emprunts en cours de remboursement au 1er janvier 2026.

**L'encours augmente de 3,1 M€ sur l'exercice 2025.** Cette augmentation s'explique mécaniquement par les remboursements contractuels des emprunts à hauteur de 2,6 M€ et l'encaissement sur l'exercice 2025 de 4 nouveaux financements à hauteur de 5,7 M€.

La Ville ne disposait pas de contrat de ligne de trésorerie sur l'exercice 2025.

La dernière ligne de trésorerie mise en place par la Ville s'est achevée le 8 juillet 2021 ; ligne de trésorerie souscrite auprès de la Caisse d'Epargne à hauteur de 5 M€.

La Ville dispose de réserve de liquidités (6,77 M€) au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- à hauteur de 2,06 M€ sur la phase de mobilisation de l'emprunt Société Générale (Phase de mobilisation *revolving* jusqu'au 31/12/2026) ;
- à hauteur de 4,71 K€ sur les phases de versements des emprunts Banque des Territoires (0,670 M€ jusqu'au 01/12/2026) et Crédit Mutuel (4,04 M€ jusqu'au 30/04/2026).

**Le taux moyen sur 2026 (2,43%) est hausse par rapport à celui de 2025 (2,38%)** notamment du fait de l'impact des 4 nouveaux emprunts encaissés sur l'exercice 2025.

Le **taux actuariel résiduel** mesure le coût de l'encours de dette au 1er janvier 2026 jusqu'au complet remboursement de l'intégralité des emprunts qui le composent. Il s'agit d'un indicateur de positionnement du coût de la dette par rapport aux taux de marché.

**Le taux actuariel résiduel s'établit à 2,28% au 1er janvier 2026 contre 2,33% au 1er janvier 2025.** Ce dernier est en baisse du fait de l'impact des taux forwards des index Euribor 3 mois et Livret A dont les valeurs ont fortement baissé sur l'exercice 2025.





Le taux de marché augmente significativement entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 (2,09%) et le 1<sup>er</sup> janvier 2026 (2,72%) (Cf. Contexte économique).

Les **indicateurs de durée** (durée résiduelle moyenne et vie moyenne résiduelle) **augmentent légèrement** du fait de l'encaissement sur l'exercice 2025 de 4 nouveaux emprunts dont les durées sont comprises entre 12 ans (Avance *Intracting* de la Banque des Territoires) et 24 ou 25 ans pour les 3 autres emprunts souscrits auprès d'Arkéa, du Crédit Agricole et de la Banque des Territoires.




#### **Evènements sur l'exercice 2025**

Sur l'exercice 2025, **la Ville a remboursé 2 657 647,81€ de capital et a supporté 895 512,50€ de charges financières.** Pour la mise en place des nouveaux emprunts, la Ville a payé 4 130€ de frais de dossier.

Pour financer ses investissements 2025 sur le Budget Principal, **la Ville a encaissé 5 287 400€ d'encours reportés de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025 et 465 000€ souscrits en 2024 sur le Dispositif Avances Remboursables *Intracting* :**

Prêteur				
N° de contrat	DOS02000847	4135224	93-06866487CGP1LIVRY	5605273
Montant	465 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00	487 400,00
Budget	Principal	Principal	Principal	Principal
Frais	-	1 920,00	1 920,00	290,00
Date de signature	19/03/2024	09/07/2024	26/07/2024	18/07/2024
Date de fin de mobilisation	12/12/2025	30/06/2025	31/12/2025	31/07/2025
Date de 1ère échéance	12/12/2026	30/09/2025	30/03/2026	01/11/2025
Durée	12 ans	24 ans	25 ans	25 ans
Profil d'amortissement	Amortissement trimestriel constant	Amortissement trimestriel constant	Amortissement trimestriel constant	Amortissement annuel constant
Conditions financières	Taux fixe 2,00%	Euribor 3 mois + 0,87%	Euribor 3 mois + 0,86%	Livret A + 0,40%
Conditions de sortie	Sans indemnité	Forfaitaire 2%	Forfaitaire 3%	Soulte

Pour compléter son besoin de financement sur l'exercice 2025, la Ville a souscrit 6 770 000€ dont 670 000€ souscrits auprès de la Banque des Territoires sur l'enveloppe de Transition Ecologique adossée aux financements des opérations de rénovation des bâtiments scolaires éligibles au regard des critères de performance écologique et adossée à la bonification de la Métropole du Grand Paris (abaissment du niveau de marge de 0,50% sur toute la durée de remboursement de l'emprunt) :

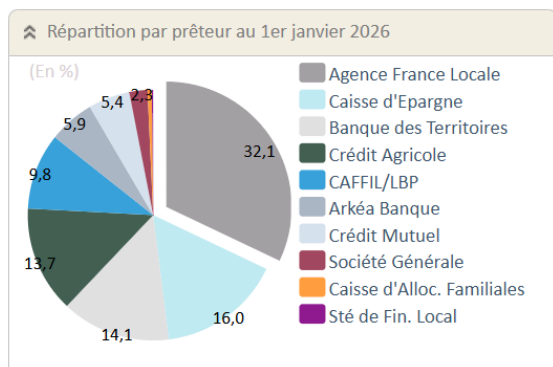
Prêteur			
N° de contrat	DOS02000847	4135224	59600040311306
Montant	2 060 000,00	670 000,00	4 040 000,00
Budget	Principal	Principal	Principal
Frais	-	400,00	7 000,00
Date de signature	05/11/2025	18/11/2025	22/12/2025
Date de fin de mobilisation	31/12/2026	01/12/2026	30/04/2026
Date de 1ère échéance	31/03/2027	01/03/2027	31/07/2026
Durée	25 ans	20 ans	25 ans
Profil d'amortissement	Amortissement trimestriel constant	Amortissement trimestriel constant	Amortissement trimestriel constant
Conditions financières	Euribor 3 mois + 0,94%	Livret A + 0,00%	Taux fixe 3,55%
Conditions de sortie	Soulte	Soulte	Forfaitaire 5%

De plus, la Ville n'a pas eu besoin de mettre en place un financement à court terme (ligne de trésorerie) sur l'exercice 2025 car son compte au trésor (c/515) présentait un solde excédentaire suffisant. En 2026, cette facilité pourrait s'avérer nécessaire selon le rythme de réalisation des grandes opérations d'équipement.

Enfin sur l'exercice 2025, la Ville n'a pas réalisé d'opérations de gestion active de la dette sur l'encours de dette du Budget Principal (arbitrages entre index, remboursement anticipé, désensibilisation, réaménagement ou refinancement).

### Les banques auxquelles la ville a souscrit

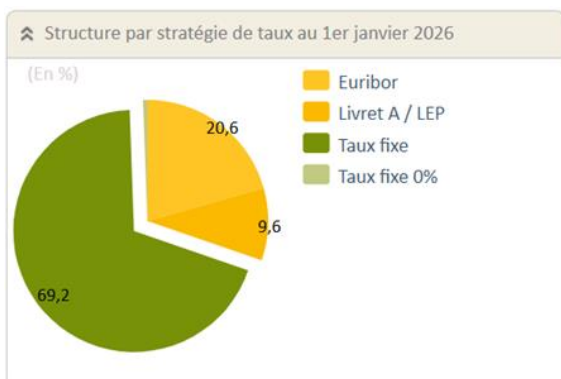
L'encours de la dette sur le Budget de la Ville présente, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, les caractéristiques suivantes :



Situation	au 1er janvier 2025		au 1er janvier 2026	
	Capital restant dû	%	Capital restant dû	%
Agence France Locale	13 841 678,17	36,86%	13 032 899,30	32,07%
Caisse d'Epargne	7 004 500,00	18,65%	6 486 500,00	15,96%
Banque des Territoires	5 031 498,59	13,40%	5 715 893,57	14,06%
Crédit Agricole	3 674 228,71	9,79%	5 585 577,66	13,74%
CAFFIL/LBP	4 246 250,00	11,31%	4 001 250,00	9,84%
Arkéa Banque	0,00	0,00%	2 400 000,00	5,90%
Crédit Mutuel	2 286 413,60	6,09%	2 176 872,02	5,36%
Société Générale	1 000 000,00	2,66%	950 000,00	2,34%
Caisse d'Alloc. Familiales	287 244,00	0,76%	232 608,00	0,57%
Sté de Fin. Local	177 535,29	0,47%	62 500,00	0,15%
<b>Total</b>	<b>37 549 348,36</b>	<b>100,00%</b>	<b>40 644 100,55</b>	<b>100,00%</b>

## Structure des emprunts par index

L'encours de la dette sur le Budget de la Ville présente, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, les caractéristiques suivantes :



Situation	au 1er janvier 2025		au 1er janvier 2026	
	Capital restant dû	%	Capital restant dû	%
Taux Fixe	30 058 113,98	80,05%	28 341 362,73	69,73%
Euribor 3 mois	3 827 500,00	10,19%	8 382 500,00	20,62%
Livret A	3 663 734,38	9,76%	3 920 237,82	9,65%
<b>Total</b>	<b>37 549 348,36</b>	<b>100,00%</b>	<b>40 644 100,55</b>	<b>100,00%</b>

La Ville bénéficie d'une sécurité budgétaire avec près de 70% de l'encours souscrit à taux fixe (taux fixe et taux fixe 0%).

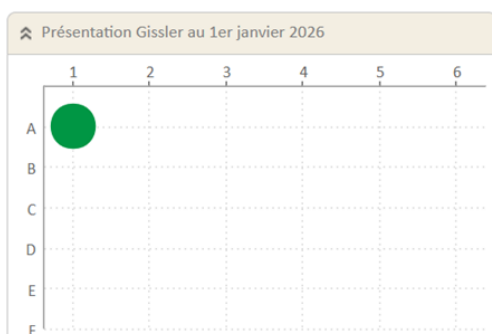
La part de taux révisable/variable représente un peu plus de 30% de l'encours et porte sur 4 emprunts sur indice Livret A souscrits auprès de la Banque des territoires (dont 3 avec une marge à 1,00% sur l'enveloppe PSPL et 1 avec une marge à 0,40% sur l'enveloppe TEE) mais également sur 4 emprunts sur indice Euribor 3 mois.

*Pour mémoire n°1 : L'index Livret A est passé de 0,50% au 1er février 2020 à 3,00% au 1er février 2023 (avec 2 hausses sur l'exercice 2022 ; 1,00% au 1er février 2022 et 2,00% au 1er août 2022). Ce dernier est resté inchangé jusqu'au 1er février 2025. L'index Livret A a ensuite été révisé à 2,40% au 1er février 2025 et à 1,70% au 1er août 2025. L'évolution des composantes de cet index (références court terme européennes et Inflation France Hors Tabac pourrait amener le Gouvernement à abaisser à nouveau la valeur de ce dernier au 1er février 2026*

*Pour mémoire n°2 : L'index Euribor 3 mois est passé de 4,00% début 2024 à 2,00% début 2026.*

## Classification « Gissler »

L'encours de la Dette sur le Budget Ville présente, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, les caractéristiques suivantes :



Situation	au 1er janvier 2025		au 1er janvier 2026	
	Capital restant dû	%	Capital restant dû	%
A1	37 549 348,36	100,00%	40 644 100,55	100,00%
<b>Total</b>	<b>37 549 348,36</b>	<b>100,00%</b>	<b>40 644 100,55</b>	<b>100,00%</b>

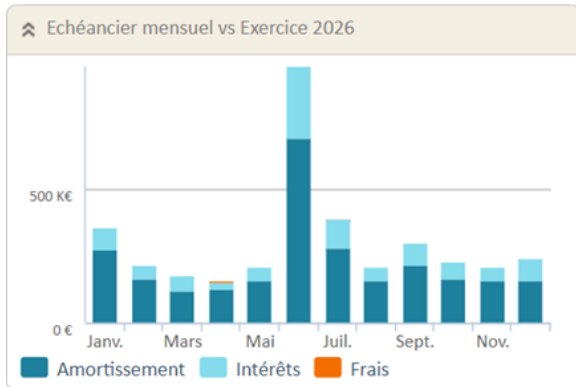
Le classement « Gissler » offre une cartographie du risque au sein de l'encours. Cette cartographie a été reprise dans la circulaire du 25 juin 2010, encadrant le recours aux emprunts et instruments de couverture, mais aussi depuis 2012 dans les nouvelles annexes budgétaires relatives à la dette.

Cette grille d'analyse est devenue :

- la référence pour apprécier l'exposition d'un encours d'une collectivité locale,
- un outil de communication politique simple (notamment par l'état annexe A2.8),
- un critère important pour le *benchmark* réalisé par les établissements financiers.

**La Ville de Livry-Gargan détient au 1<sup>er</sup> janvier 2026 une dette exclusivement classée en 1A (100% de l'encours).**

## Charges budgétaires 2026



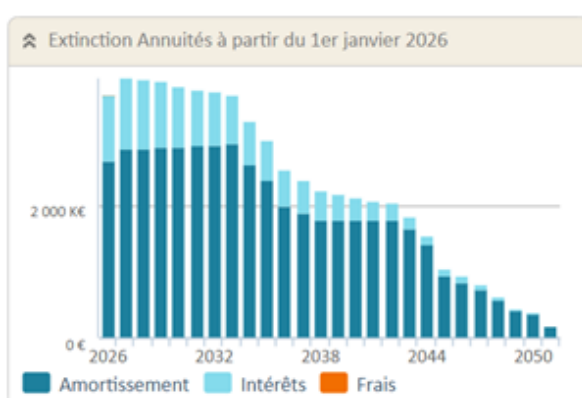
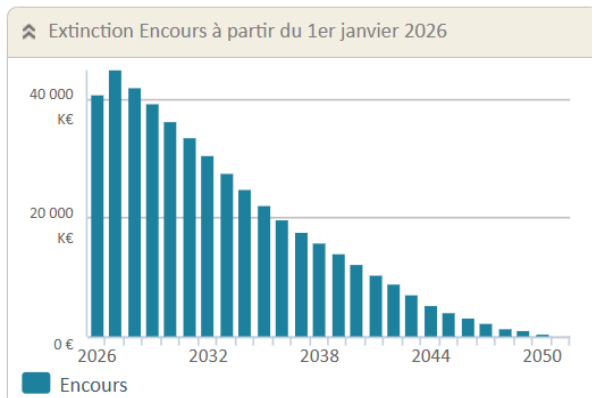
2026	Amortissement	Intérêts	Frais	Total
Janvier	271 938,26	86 197,81	-	358 136,07
Février	163 704,34	53 814,18	-	217 518,52
Mars	116 200,62	59 878,27	-	176 078,89
Avril	125 294,61	27 349,71	7 000,00	159 644,32
Mai	154 975,72	54 078,07	-	209 053,79
Juin	691 829,71	267 236,73	-	959 066,44
Juillet	278 824,02	107 212,39	-	386 036,41
Août	154 997,16	54 184,65	-	209 181,81
Septembre	216 592,42	80 837,12	-	297 429,54
Octobre	165 931,37	61 689,22	-	227 620,59
Novembre	155 018,64	53 460,40	-	208 479,04
Décembre	157 059,92	81 336,60	-	238 396,52
<b>Total</b>	<b>2 652 366,79</b>	<b>987 275,15</b>	<b>7 000,00</b>	<b>3 646 641,94</b>
//2025	- 5 281,02	91 762,65	2 870,00	89 351,63

Concernant la charge prévisionnelle en intérêts pour 2026, cette dernière est fondée sur les hypothèses suivantes pour les échéances non encore connues à ce jour :

- Euribor 3 mois à 2,25% + marge
- Livret A à 1,70% + marge

Le total Amortissement + Intérêts + Frais 2026 attendu est de 3 646 641,94€ pour 3 590 932,13€ en 2025, soit + 55 709,81€ (+1,55%)

## Prospective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026



Année	Encours global au 01/01/N	Amortissement	Intérêts	Frais	Annuité
2026	40 644 100,55	2 652 366,79	987 275,15	7 000,00	3 646 641,94
2027	44 761 733,76	2 834 867,48	1 066 863,54	0,00	3 901 731,02
2028	41 926 866,28	2 846 830,22	1 045 421,14	0,00	3 892 251,36
2029	39 080 036,06	2 872 270,75	984 329,34	0,00	3 856 600,09
2030	36 207 765,31	2 870 762,27	924 519,91	0,00	3 795 282,18
2031	33 337 003,04	2 879 546,02	859 244,90	0,00	3 738 790,92
2032	30 457 457,02	2 898 589,72	794 106,87	0,00	3 692 696,59
2033	27 558 867,30	2 921 455,57	722 230,28	0,00	3 643 685,85
2034	24 637 411,73	2 616 585,40	647 065,54	0,00	3 263 650,94
2035	22 020 826,33	2 380 209,01	586 832,85	0,00	2 967 041,86
2036	19 640 617,32	1 981 578,68	536 925,22	0,00	2 518 503,90
2037	17 659 038,64	1 871 870,75	489 092,87	0,00	2 360 963,62
2038	15 787 167,89	1 760 350,64	442 200,93	0,00	2 202 551,57
2039	14 026 817,25	1 763 231,19	394 882,17	0,00	2 158 113,36
2040	12 263 586,06	1 766 157,03	347 809,23	0,00	2 113 966,26
2041	10 497 429,03	1 769 128,98	297 946,87	0,00	2 067 075,85
2042	8 728 300,05	1 772 147,56	248 497,16	0,00	2 020 644,72
2043	6 956 152,49	1 626 554,92	200 355,85	0,00	1 826 910,77
2044	5 329 597,57	1 386 626,12	155 668,79	0,00	1 542 294,91
2045	3 942 971,45	918 561,03	120 528,28	0,00	1 039 089,31
2046	3 024 410,42	823 100,42	95 076,45	0,00	918 176,87
2047	2 201 310,00	714 496,00	70 903,77	0,00	785 399,77
2048	1 486 814,00	559 496,00	48 914,53	0,00	608 410,53
2049	927 318,00	409 496,00	29 112,82	0,00	438 608,82
2050	517 822,00	354 622,00	14 568,01	0,00	369 190,01
2051	163 200,00	163 200,00	3 159,40	0,00	166 359,40
<b>Total</b>		<b>47 414 100,55</b>	<b>12 113 531,87</b>	<b>7 000,00</b>	<b>59 534 632,42</b>

L'annuité est inférieure à 3,7 M€ en 2026 et passe à un peu plus de 3,9 M€ en 2027 avec l'encaissement des 3 emprunts souscrits en 2025 et mobilisables en 2026 pour 6,77 M€.

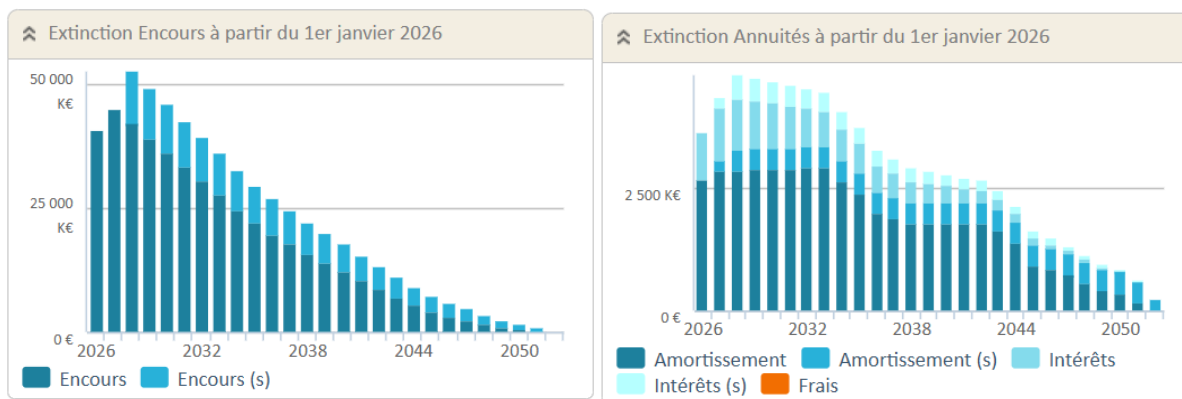
Le profil des annuités connaît 2 paliers :

- 2026/2033 avec une annuité supérieure à 3,6 M€ (les remboursements de capital sont compris entre 2,8 M€ et 2,9 M€)
- 2034/2038 avec une annuité dégressive comprise entre 3,2 M€ et 2,2 M€ (sur 5 ans)

La situation financière de la Ville ainsi que la maîtrise de sa dette sont des critères essentiels pour obtenir des conditions de financement compétitives.

Parmi ceux-ci, le profil de remboursement de la dette est un élément pris en compte pour étudier la capacité de la Ville à supporter les financements des investissements patrimoniaux des années à venir.

**Prospective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec une simulation d'emprunts de 10,8 M€**



**Dettes simulées (+10,8 M€ au 30/06/2027 sur 25 ans à Taux fixe 4,50%)**

Année	Encours global au 01/01/N	Amortissement	Intérêts	Frais	Annuité
2026	40 644 100,55	2 652 366,79	987 275,15	7 000,00	3 646 641,94
2027	44 761 733,76	3 050 867,48	1 308 648,54	0,00	4 359 516,02
2028	52 510 866,28	3 278 830,22	1 514 411,14	0,00	4 793 241,36
2029	49 232 036,06	3 304 270,75	1 433 879,34	0,00	4 738 150,09
2030	45 927 765,31	3 302 762,27	1 354 629,91	0,00	4 657 392,18
2031	42 625 003,04	3 311 546,02	1 269 914,90	0,00	4 581 460,92
2032	39 313 457,02	3 330 589,72	1 185 336,87	0,00	4 515 926,59
2033	35 982 867,30	3 353 455,57	1 094 020,28	0,00	4 447 475,85
2034	32 629 411,73	3 048 585,40	999 415,54	0,00	4 048 000,94
2035	29 580 826,33	2 812 209,01	919 742,85	0,00	3 731 951,86
2036	26 768 617,32	2 413 578,68	850 395,22	0,00	3 263 973,90
2037	24 355 038,64	2 303 870,75	783 122,87	0,00	3 086 993,62
2038	22 051 167,89	2 192 350,64	716 790,93	0,00	2 909 141,57
2039	19 858 817,25	2 195 231,19	650 032,17	0,00	2 845 263,36
2040	17 663 586,06	2 198 157,03	583 519,23	0,00	2 781 676,26
2041	15 465 429,03	2 201 128,98	514 216,87	0,00	2 715 345,85
2042	13 264 300,05	2 204 147,56	445 327,16	0,00	2 649 474,72
2043	11 060 152,49	2 058 554,92	377 745,85	0,00	2 436 300,77
2044	9 001 597,57	1 818 626,12	313 618,79	0,00	2 132 244,91
2045	7 182 971,45	1 350 561,03	259 038,28	0,00	1 609 599,31
2046	5 832 410,42	1 255 100,42	214 146,45	0,00	1 469 246,87
2047	4 577 310,00	1 146 496,00	170 533,77	0,00	1 317 029,77
2048	3 430 814,00	991 496,00	129 104,53	0,00	1 120 600,53
2049	2 439 318,00	841 496,00	89 862,82	0,00	931 358,82
2050	1 597 822,00	786 622,00	55 878,01	0,00	842 500,01
2051	811 200,00	595 200,00	25 029,40	0,00	620 229,40
2052	216 000,00	216 000,00	3 645,00	0,00	219 645,00
<b>Total</b>		<b>58 214 100,55</b>	<b>18 249 281,87</b>	<b>7 000,00</b>	<b>76 470 382,42</b>

En simulant un nouveau financement de 10,8 M€ sur 25 ans encaissé au 30/06/2027, les annuités seraient de près de 4,4 M€ en 2027 et de 4,8 M€ en 2028 et 2029.

Les niveaux d'annuités en hausse incluent des montants de remboursement de capital entre 3 M€ et 3,2 M€ entre 2027 et 2034.

Le profil de remboursement de la dette sera un des éléments pris en compte pour étudier la capacité de la Ville à supporter les financements des investissements patrimoniaux des années à venir.

## Ratios financiers

Ces ratios sont issus des données de la DGCL pour les exercices 2014 à 2024, comparés à la strate de la Ville.



#### Encours / habitant

Année	Votre Ville (€)	Moyenne de la strate (€)
2014	~600	~1050
2015	~700	~1050
2016	~700	~1050
2017	~650	~1050
2018	~650	~1050
2019	~750	~1050
2020	~750	~1050
2021	~800	~1050
2022	~800	~1050
2023	~850	~1050

#### Annuité / habitant

Année	Votre Ville (€)	Moyenne de la strate (€)
2014	~80	~110
2015	~80	~110
2016	~80	~130
2017	~80	~110
2018	~75	~110
2019	~75	~110
2020	~80	~110
2021	~100	~110
2022	~75	~110
2023	~80	~110

#### Taux d'endettement

Année	Votre Ville (%)	Moyenne de la strate (%)
2014	~45	~60
2015	~45	~60
2016	~45	~65
2017	~45	~65
2018	~45	~65
2019	~55	~65
2020	~45	~65
2021	~50	~65
2022	~55	~65
2023	~50	~65

## Liste des emprunts pour l'exercice 2026

Número fiche	Número du Contrat	Montant Initial	Devise	Organisme Prêteur	Gissler	Index	Taux ou marge	Dettes en capital 01/01/2026	Dettes en capital 31/12/2026
3411	60147945877	700 000,00	EUR	Crédit Agricole	A1	Taux Fixe	3,65	8 750,00	-
344	1416694	2 700 000,00	EUR	Caisse d'Epargne	A1	Taux Fixe	3,57	33 750,00	-
348	MON239664EUR	1 000 000,00	EUR	Sté de Fin. Local	A1	Taux Fixe	3,97	62 500,00	12 500,00
349001	0000566/001	4 186 328,80	EUR	Agence France Locale	A1	Taux Fixe	5,10	2 171 134,53	1 943 769,41
349002	0000567/001	2 000 000,00	EUR	Agence France Locale	A1	Taux Fixe	5,10	1 140 699,91	1 037 249,71
355	1357358	3 000 000,00	EUR	Banque des Territoires	A1	Livret A	1,00	514 285,70	457 142,84
356	1357359	1 200 000,00	EUR	Banque des Territoires	A1	Livret A	1,00	256 759,48	228 230,66
371	5061806	4 000 000,00	EUR	Banque des Territoires	A1	Livret A	1,00	2 666 666,64	2 526 315,76
372	613048	4 000 000,00	EUR	Crédit Agricole	A1	Taux Fixe	1,47	2 145 671,63	1 944 918,49
373	612715	2 000 000,00	EUR	Crédit Agricole	A1	Taux Fixe	1,64	1 081 156,03	980 781,52
374	MIN513907EUR	2 500 000,00	EUR	CAFFIL/LBP	A1	Taux Fixe	2,05	1 406 250,00	1 281 250,00
375	9677120	1 500 000,00	EUR	Caisse d'Epargne	A1	Taux Fixe	1,88	768 750,00	693 750,00
376001	A7518137	1 700 000,00	EUR	Caisse d'Epargne	A1	Taux Fixe	1,75	1 224 000,00	1 156 000,00
376002	A7518137	2 000 000,00	EUR	Caisse d'Epargne	A1	Taux Fixe	1,46	1 460 000,00	1 380 000,00
376003	A7518137	2 000 000,00	EUR	Caisse d'Epargne	A1	Taux Fixe	1,39	1 480 000,00	1 400 000,00
377	20188011	139 860,00	EUR	Caisse d'Alloc. Familiales	A1	Taux Fixe	-	55 944,00	41 958,00
378	2018010	139 860,00	EUR	Caisse d'Alloc. Familiales	A1	Taux Fixe	-	55 944,00	41 958,00
379	986-988	3 289 560,00	EUR	Agence France Locale	A1	Taux Fixe	1,33	2 565 856,80	2 434 274,40
380	5752590	2 000 000,00	EUR	Caisse d'Epargne	A1	Taux Fixe	1,09	1 520 000,00	1 440 000,00
381	1417-1419	335 000,00	EUR	Agence France Locale	A1	Taux Fixe	1,13	281 458,06	269 186,09
382	5367244	1 005 000,00	EUR	Banque des Territoires	A1	Taux Fixe	0,92	840 655,75	803 205,89
383	1570-1574	250 000,00	EUR	Agence France Locale	A1	Taux Fixe	0,19	131 250,00	106 250,00
384	2020012	33 600,00	EUR	Caisse d'Alloc. Familiales	A1	Taux Fixe	-	20 160,00	16 800,00
385	MIN542734EUR	1 500 000,00	EUR	CAFFIL/LBP	A1	Taux Fixe	0,96	1 305 000,00	1 245 000,00
386	MIN542110EUR	1 500 000,00	EUR	CAFFIL/LBP	A1	Taux Fixe	0,96	1 290 000,00	1 230 000,00
387	1931-1936	2 000 000,00	EUR	Agence France Locale	A1	Taux Fixe	0,89	1 760 000,00	1 680 000,00
388	2231-2232	2 500 000,00	EUR	Agence France Locale	A1	Taux Fixe	2,96	2 300 000,00	2 200 000,00
389	10278 00596 00040311304	2 500 000,00	EUR	Crédit Mutuel	A1	Taux Fixe	1,70	2 176 872,02	2 065 456,32
390	22-0002	69 600,00	EUR	Caisse d'Alloc. Familiales	A1	Taux Fixe	-	48 720,00	41 760,00
391	2760-2762	2 900 000,00	EUR	Agence France Locale	A1	Euribor 3 mois	0,79	2 682 500,00	2 537 500,00
392	100184	1 000 000,00	EUR	Société Générale	A1	Euribor 3 mois	0,83	950 000,00	900 000,00
393	23-203J	57 600,00	EUR	Caisse d'Alloc. Familiales	A1	Taux Fixe	-	51 840,00	46 080,00
394	DOS02000585	490 000,00	EUR	Banque des Territoires	A1	Taux Fixe	2,00	490 000,00	449 166,67
3941	DOS02000847	465 000,00	EUR	Banque des Territoires	A1	Taux Fixe	2,00	465 000,00	465 000,00
395	4135224	2 400 000,00	EUR	Crédit Agricole	A1	Euribor 3 mois	0,87	2 350 000,00	2 250 000,00
396	93-06866487CGP1LIVRY	2 400 000,00	EUR	Arkéa Banque	A1	Euribor 3 mois	0,86	2 400 000,00	2 304 000,00
397	5605273	487 400,00	EUR	Banque des Territoires	A1	Livret A	0,40	482 526,00	463 030,00
398	100646	2 060 000,00	EUR	Société Générale	A1	Euribor 3 mois	0,94	-	2 060 000,00
398_MOB	100646	0,00	EUR	Société Générale	A1	Euribor 3 mois	0,70	-	-
399	5681169	670 000,00	EUR	Banque des Territoires	A1	Livret A	-	-	670 000,00
400	10278 00596 00040311306	4 040 000,00	EUR	Crédit Mutuel	A1	Taux Fixe	-	-	3 959 200,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>68 718 808,80</b>						<b>40 644 100,55</b>	<b>44 761 733,76</b>

## CONCLUSION

Dans un contexte national toujours marqué par de fortes incertitudes, le budget 2026 de la Ville de Livry Gargan s'inscrit, comme les exercices précédents, dans une démarche à la fois maîtrisée et ambitieuse.

L'absence persistante de visibilité sur les finances publiques de l'État, liée notamment à un calendrier budgétaire national contraint, conjuguée à une conjoncture économique encore fragile — malgré une inflation en baisse progressive — continue de peser sur la collectivité. À cela s'ajoutent la hausse durable des prix de l'énergie et le renchérissement du coût de la vie, qui impactent directement les ménages comme les finances locales.

Dans ce contexte exigeant, la municipalité fait le choix de maintenir un cap clair : celui d'une gestion rigoureuse, fondée sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement comme d'investissement, tout en poursuivant un niveau d'investissement soutenu au service du territoire et de ses habitants. Le budget 2026 restera également conditionné par l'adoption de la loi de programmation des finances publiques, dont les orientations et les contraintes pourront influencer sur les marges de manœuvre des collectivités locales.

Fidèle aux engagements pris ces dernières années, ce budget s'articulera autour de grandes priorités structurantes. La transition écologique et le développement durable demeureront au cœur de l'action municipale, avec un renforcement des efforts en faveur de la réduction de l'empreinte carbone et de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux. Un investissement conséquent sera également consacré au développement et à la valorisation des espaces verts, à travers la création et l'aménagement de nouveaux parcs, afin d'améliorer le cadre de vie et de répondre aux enjeux climatiques.

L'éducation constituera un autre axe majeur du budget 2026, avec la poursuite des investissements en faveur des équipements scolaires, le renforcement des moyens alloués aux équipes éducatives et le déploiement d'outils informatiques et pédagogiques adaptés, afin d'accompagner au mieux les élèves.

Enfin, la Ville continuera de favoriser l'accès aux services publics et à créer du lien social, notamment par la création et le développement de lieux conviviaux et partagés, tels que le tiers-lieu ou la maison de quartier, véritables espaces de proximité au service des habitants.

Ainsi, le budget 2026 sera à la fois prudent, maîtrisé et porteur de projets, traduisant la volonté municipale de concilier responsabilité financière et ambition politique. À travers ce budget, la Ville réaffirme son engagement en faveur d'un développement harmonieux, durable et équilibré, au bénéfice de l'ensemble des Livryens.